

Première séance, mardi 8 octobre 2013

Présidence de M. Pascal Kuenlin, président

SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – 2013-DFIN-20 Programme de mesures structurelles et d'économies 2013-2016; discussion générale. – Projet de loi 2013-DFIN-20/A instaurant des mesures structurelles et d'économies (personnel de l'Etat); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/B instaurant des mesures structurelles et d'économies ([imposition des] véhicules); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/C instaurant des mesures structurelles et d'économies (rétrocession de l'impôt sur les véhicules); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/D instaurant des mesures structurelles et d'économies (assistance judiciaire); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/E instaurant des mesures structurelles et d'économies (mesures pédo-thérapeutiques); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/I instaurant des mesures structurelles et d'économies (transports); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/F instaurant des mesures structurelles et d'économies (subventions); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/G instaurant des mesures structurelles et d'économies (impôts cantonaux directs); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Projet de loi 2013-DFIN-20/H instaurant des mesures structurelles et d'économies (transferts immobiliers); entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final. – Elections judiciaires.

Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 102 députés; absents: 8.

Sont absents avec justifications: MM. Marc-Antoine Gamba, Nicolas Lauper, Edgar Schorderet, Laurent Thévoz, Jean-Daniel Wicht et Peter Wüthrich.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

Communications

Le Président. *1. Visite d'une délégation alsacienne.* En ouverture de séance, j'aimerais saluer particulièrement les hôtes qui nous font l'honneur de leur visite. En effet, nous avons la chance d'accueillir en début de session une délégation alsacienne. Je salue notamment M. le Sénateur André Reichardt, premier vice-président du Conseil régional d'Alsace et M^{me} Marie-Reine Fischer, vice-présidente du Conseil régional. Est également présent M. Marzio Tartini, consul général de Suisse à Strasbourg. Cette délégation d'Alsace nous fait l'honneur de sa présence à l'occasion de la signature d'un nouvel accord de coopération entre Fribourg et cette dynamique région de France qui, d'ailleurs, est l'hôte d'honneur de la Foire de Fribourg. Un accord existe déjà au plan culturel. Désormais, nos deux régions seront également liées en termes d'économie, d'innovation et de tourisme. Un accord en ce sens sera signé tout à l'heure à la Foire de Fribourg. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle M. le Directeur de l'économie et de l'emploi devra quitter l'hémicycle au plus tard à 16h30. Je

prie le Grand Conseil de bien vouloir accueillir nos hôtes du jour. Bienvenue! (*Applaudissements!*)

2. Nouvelle numérotation des objets traités par le Grand Conseil. Vous avez sans doute remarqué le changement de numérotation des messages, rapports et autres instruments parlementaires. Celui-ci est dû au fait que le secrétariat du Grand Conseil, tout comme la Chancellerie d'Etat et les Directions, utilise depuis quelques semaines une nouvelle application de gestion des affaires. Cette dernière génère automatiquement une numérotation qui est reprise sur les nouveaux documents. Par ailleurs, la mise en page de certains documents de travail, comme le programme de session, sera encore soumise à des modifications dues à l'utilisation de ce nouveau système.

3. Vice-présidence de la commission interparlementaire HES-SO. Lors de sa séance du lundi 23 septembre 2013, la commission interparlementaire chargée du contrôle de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale a élu à sa vice-présidence pour l'année 2014 notre collègue députée M^{me} Solange Berset. Félicitations, M^{me} la Députée! (*Applaudissements!*)

4. Film de présentation du projet bâtiment de police. Comme vous le savez, le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement en vue de la construction d'un bâtiment de police sera examiné par ce Grand Conseil demain matin. Je vous signale qu'un film réalisé sur le bâtiment de la police sera diffusé à l'écran au 1^{er} étage, demain matin avant la session. Les député-e-s intéressé-e-s pourront donc le visionner.

5. Liens d'intérêt. Je vous informe ou je vous rappelle que le député doit rappeler ses liens d'intérêt lorsqu'il s'exprime devant le Grand Conseil. Il ne s'agit pas pour le député qui

intervient de décliner systématiquement tous ses liens d'intérêt mais uniquement de rappeler l'intérêt qui l'unit à l'objet en délibération et sur lequel il s'exprime. Les liens d'intérêt suivants doivent être signalés: les activités professionnelles, les fonctions assumées au sein d'organes de direction, de surveillance ou de conseils dans des personnes morales de droit privé ou de droit public, les fonctions assumées au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, d'un canton ou d'une commune ou d'une collaboration intercantonale ou intercommunale, les fonctions politiques exercées et, enfin, les fonctions permanentes de direction ou de conseil assumées pour le compte de groupes d'intérêt.

> Le Grand Conseil prend acte de de ces communications.

—

2013-DFIN-20 Programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016¹

Rapporteur: **Michel Losey (UDC/SVP, BR), Président de la Commission des finances et de gestion.**

Discussion générale

Le Président. Je me permets de vous rappeler la procédure des discussions de cet après-midi. La discussion générale débutera par le rapport du président de la Commission des finances et de gestion, puis ceux de la présidente du gouvernement et du Directeur des finances. Les députés prendront ensuite la parole. Le rapporteur et les deux commissaires répondront aux questions d'ordre général, respectivement à celles à caractère financier. Chaque Directeur répondra ensuite aux questions touchant plus particulièrement son domaine. Il n'y aura pas de vote au terme de la discussion générale. Suivra l'examen successif de chacun des treize projets de modification légale selon le schéma habituel: entrée en matière, 1^{re} et 2^e lectures et vote final.

Chaque Directeur assumera le rôle de commissaire du gouvernement pour les projets relevant de sa Direction.

Le Rapporteur. Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais juste faire un petit retour en arrière pour fixer le cadre qui nous amène aujourd'hui à discuter et à prendre des décisions sur ce programme de mesures structurelles et d'économies de 2013 à 2016.

La première salve qui a secoué le landerneau politique de ce canton a été la conférence de presse organisée par le Directeur des finances, le 13 juillet 2012 déjà, pour nous annoncer de sombres perspectives financières cantonales pour les années de 2013 à 2016 justement, avec un déficit cumulé en 2016 qui se monterait à plus d'un milliard de francs si aucune mesure n'était envisagée pour enrayer cette situation financière très défavorable. A cet instant précis, la très grande majorité des députés de ce parlement se sont posé d'innombrables questions pour savoir si ces perspectives étaient réelles.

En effet, après avoir vécu dix années financières fastes, qui ont permis au canton de créer des prestations étatiques supplémentaires ainsi que de diminuer quelque peu la charge fiscale pour les personnes morales et physiques, le canton de Fribourg a réussi à consolider une fortune nette de plus de 914 millions de francs. La douche froide a été rude lors de la présentation et de la discussion sur le budget 2013 de l'Etat de Fribourg! Les prémices annoncées durant l'été par le Directeur des finances s'avéraient réelles. Le gouvernement fribourgeois a dû puiser dans ses réserves non affectées pour plus de 38 millions de francs afin de respecter la Constitution cantonale relative à l'équilibre budgétaire des comptes de fonctionnement. Au niveau du budget des investissements, l'autofinancement des investissements 2013 est tombé à 22,1% au lieu des 80% souhaités et désirables. Ce déséquilibre financier a déjà été expliqué à maintes reprises et je ne reviendrai pas là-dessus. Par contre, je tiens à relever qu'à ce moment précis, dans le cadre de l'entrée en matière sur le budget 2013, soit le 6 novembre 2012, tous les partis politiques de ce canton, qu'ils soient à droite ou à gauche de l'échiquier, tous les partis politiques ont demandé expressément que le recours à la fortune cantonale non affectée pour équilibrer un budget de fonctionnement devait rester une mesure exceptionnelle dans le temps et non répétitive.

Suite à ce message très clair de la classe politique cantonale, le gouvernement fribourgeois a créé plusieurs groupes de travail pour proposer un avant-projet de plan de mesures structurelles et d'économies. Cet avant-projet a été présenté à la Commission des finances et de gestion en date du 8 mai 2013, peu avant la mise en consultation. A ce moment précis, l'ensemble des membres de la Commission des finances et de gestion a salué le travail entrepris par le Conseil d'Etat. Je cite: *«Il est relevé qu'un consensus gouvernemental se dégage dans ce programme et il est souhaitable qu'il en aille de même au Grand Conseil. L'objectif consistant à vouloir baisser les charges et augmenter les revenus est en partie atteint et cela est positif.»* Des remarques ont été émises sur la diminution des salaires, liée notamment à la correction des salaires de 0,9%. Finalement, ce jour-là, tout le monde s'est plu à relever que le canton de Fribourg, avec cet avant-projet, vise un même but, à savoir le maintien de prestations publiques sans remettre en cause les diminutions fiscales, en particulier pour les familles, de ces dernières années, qui ont permis d'améliorer quelque peu l'attractivité de notre canton face à ses voisins directs. S'en est suivie la consultation, avec les réactions publiques diverses, et les prises de position des partis politiques durant l'été.

Finalement, la Commission des finances et de gestion a pris connaissance de ce projet lors de la séance spécialement consacrée à cet objet, une première fois le 16 septembre dernier. Lors de ce débat général sur le plan de mesures structurelles et d'économies, les approches ont changé. La politique partisane a pris le dessus sur l'intérêt cantonal commun et les divergences sont apparues. Un clivage gauche-droite évident a fait surface. Une majorité de huit membres a soutenu le principe de ces mesures d'économies et trois membres ont refusé le principe de ce paquet de mesures structurelles et

¹ Message pp. 1571ss.

d'économies tout en reconnaissant des améliorations concernant le secteur du personnel de l'Etat de Fribourg.

Pour terminer, je tiens à dire que nous sommes amenés à nous prononcer sur la modification de treize lois cantonales du ressort du Grand Conseil, qui impactent à hauteur de 46% les incidences financières de l'ensemble du paquet de mesures structurelles et d'économies qui nous est présenté. Ce paquet est comme un château de cartes, c'est-à-dire qu'il est fragile et délicat. Si nous retirons ou modifions un élément de ce paquet, c'est l'ensemble du projet qui est mis en péril.

Je vous rappelle également, pour la clarté des débats, qu'il y a trois règles qui réduisent considérablement la marge de manœuvre du Grand Conseil. La première règle, c'est l'article 83 al. 1 de la Constitution cantonale, qui dit que l'Etat doit équilibrer son budget de fonctionnement. La deuxième règle, c'est que toute proposition de dépenses supplémentaires doit être accompagnée d'une réduction de dépenses équivalente, selon l'article 41 al. 4 de la loi sur les finances de l'Etat. Finalement, la troisième règle est également liée à l'article 41 mais à l'alinéa 5, qui mentionne que toute proposition de réduction des recettes est soumise à l'examen préalable du Conseil d'Etat et de la Commission des finances et de gestion. Si l'un et l'autre (les deux éléments sont cumulatifs) s'y opposent, la proposition devient caduque. En résumé, si le Grand Conseil modifie les différentes lois qui nous sont soumises, le projet de budget 2014, qui sera soumis au Grand Conseil en novembre prochain, devra être adapté en respectant les principes que je viens d'énoncer car, comme vous le savez déjà, le projet de budget 2014 prend en considération la totalité des mesures qui nous sont soumises cet après-midi.

Le cadre étant posé, à ce stade de ce projet, je n'ai rien à ajouter.

Demierre Anne-Claude, Présidente du Conseil d'Etat. C'est un Conseil d'Etat *in corpore* qui vous présente ce programme de mesures structurelles et d'économies. La préparation de ce programme et sa mise en consultation ont provoqué de nombreuses réactions. Le Conseil d'Etat tient à réaffirmer son attachement au processus démocratique mais il tient également à vous relayer son inquiétude quant à la tendance à la personnalisation du débat. Le gouvernement tient à rappeler son unité sur la nécessité de présenter un programme et sur les mesures qui vous sont proposées. Les mesures ne sont pas le fait d'un seul membre du Conseil d'Etat mais bien d'un collègue qui tient à assumer sa responsabilité. Les reproches, voire les attaques personnelles, ne contribuent en rien à maintenir la qualité du climat politique, qui est une force de notre canton et qui nous a permis jusqu'à aujourd'hui de faire avancer, d'avancer ensemble, certes dans nos différences d'opinion, mais dans le respect de celles-ci. Nous sommes toutes et tous responsables de ce climat.

M. le Président, M^{mes} et MM. les Député-e-s, à l'orée de la présente législature, le Conseil d'Etat a constaté plusieurs signaux d'alerte en dessinant son programme gouvernemental et surtout en le chiffrant dans le plan financier. Pour une bonne part, ces signaux ne sont pas propres à notre canton: soubresauts du marché monétaire, ralentissement conjonctu-

rel généralisé, réduction de notre part au bénéfice de la BNS. Et du côté de la péréquation financière entre la Confédération et les cantons, on assiste à un recul sensible des rentrées pour Fribourg. Tout cela nous touche d'autant plus durement que notre canton connaît la plus forte évolution démographique du pays et que nous avons la responsabilité d'assurer à l'ensemble des habitants de notre canton les prestations essentielles.

Concrètement, le plan financier que vous connaissez affiche pour les trois prochains exercices un déficit moyen d'environ 200 millions de francs par année. Afin de respecter l'obligation constitutionnelle de l'équilibre budgétaire ainsi que la limite du poids total des subventions cantonales fixée à 41% des recettes fiscales, les membres du Conseil d'Etat ont pris leurs responsabilités en travaillant sur un programme de mesures durables afin de transmettre aux générations futures un ménage cantonal sain. Tous les domaines d'activité de l'Etat ont été examinés et toutes les Directions ont été impliquées.

Face à la détérioration rapide et importante des finances cantonales, on ne saurait se reposer sur l'assise financière constituée durant la législature précédente. Bien sûr, l'Etat détenait à fin 2012 – M. le Rapporteur l'a rappelé – une fortune de quelque 914 millions de francs. Mais il faut savoir que 60% de ce montant est déjà affecté, soit à des provisions, soit à des fonds spéciaux ou à des préfinancements. Le reste ne doit pas servir de manière répétitive à éponger des déficits de fonctionnement. Votre Grand Conseil l'a clairement exprimé lorsqu'il a accepté, à titre exceptionnel, un prélèvement de 38 millions de francs pour boucler le budget 2013. L'utilisation de la fortune sera indispensable pour financer la politique d'investissement du gouvernement, nécessaire pour faire face aux besoins de notre population. D'autres incertitudes planent sur le proche avenir, telles que la fondation de la fiscalité tant aux plans international que national, qui risque d'avoir un impact négatif pour les cantons ou le maintien d'un taux favorable de couverture de la Caisse de prévoyance du personnel de l'Etat.

Dans sa première version, avant la procédure de consultation, le programme arrivait à une amélioration totale de 435 millions de francs sur la période 2014–2016. La version que nous vous présentons aujourd'hui, après la consultation, arrive à 415 millions, dont 111 millions pour 2014. Une bonne moitié de cet impact financier relève de la compétence du Grand Conseil à travers les dix-huit modifications de loi que le Conseil d'Etat vous propose aujourd'hui. Les autres mesures relèvent de la compétence du Conseil d'Etat. Dans l'ensemble, 68,3% de l'impact financier représentent des réductions de dépenses et 31,7% des revenus supplémentaires.

Suite à la consultation, le Conseil d'Etat a rencontré la FEDE et l'Association des communes fribourgeoises. Il a atténué les mesures concernant les salaires, en particulier en renonçant à une réduction de l'échelle des traitements au profit d'une contribution de solidarité.

Pour les communes, le Conseil d'Etat a revu deux mesures les concernant et a instauré un mécanisme d'évaluation et de

correction des incidences financières qui, en l'état, leur sont globalement favorables.

Quant aux mesures concernant le personnel, le Conseil d'Etat prendra en compte la demande de remboursement de l'effort financier lorsque la situation financière le permettra.

Je ne voudrais pas manquer de relever ici l'esprit constructif dans lequel nous avons pu finaliser les discussions, tant avec les représentants de nos collaborateurs et collaboratrices qu'avec ceux des communes. Le Conseil d'Etat est pleinement conscient des efforts fournis et il en est reconnaissant tant à l'ensemble de la fonction publique qu'à ses partenaires.

Avec les mesures finalement retenues, le Conseil d'Etat a pu boucler un budget 2014 équilibré sur lequel vous vous déterminerez lors de la prochaine session. Le renoncement à l'un ou l'autre des éléments du programme de mesures remettra bien évidemment en cause le budget. C'est pourquoi nous vous invitons à considérer ce programme dans son ensemble dans la perspective d'une consolidation de nos moyens d'avancer. Fribourg n'est pas seul dans cette position puisque dix-sept autres cantons sont en train d'adopter des programmes d'allègement. C'est dire que l'enjeu est de s'adapter à une situation donnée afin de garder la marge de manœuvre nécessaire pour fournir à notre population les prestations dont elle a besoin.

Godel Georges, Directeur des finances. Après cette entrée en matière détaillée de nos présidents et du président de la Commission des finances et de gestion, permettez-moi encore de vous dire pour quelles raisons les mesures structurelles et d'économies qui vous sont proposées par le Conseil d'Etat doivent être acceptées. J'y vois sept raisons:

1. L'expérience nous apprend que ce n'est pas en renvoyant des mesures nécessaires à plus tard que l'on améliore la situation. Au contraire, l'urgence est mauvaise conseillère. Nous devons impérativement rester maîtres de nos finances.
2. Nous ne faisons pas simplement face à un problème conjoncturel momentané mais à des difficultés plus profondes d'origine structurelle, qui ne vont pas disparaître comme elles sont venues. Le Conseil d'Etat a le devoir d'agir sans tarder. C'est d'autant plus nécessaire que les mesures correctives demandent souvent du temps pour être opérationnelles.
3. Les mesures que nous vous proposons sont l'aboutissement d'un long et large processus d'analyses, de discussions et de concertations, tant au niveau des Directions, du Conseil d'Etat qu'avec le personnel et les communes. Au cours de ce long cheminement, le Conseil d'Etat a déjà renoncé à des mesures plus délicates. Il a déjà fait de nombreux arbitrages et pesées d'intérêts.
4. Les sacrifices et les efforts ont été répartis de façon équilibrée dans un souci de symétrie des sacrifices. Les mesures proposées ne conduisent pas à des coupes claires et aveugles dans les prestations.
5. On ne saurait rester les bras croisés en attendant qu'un coup de pouce providentiel nous permette de retrouver le

chemin de la maîtrise des finances. Nous devons empoigner les problèmes et nous efforcer de trouver des solutions qui permettent de dégager la voie pour quelques années. Le canton de Fribourg l'a toujours fait et c'est sa force, c'est notre force! La procédure budgétaire annuelle ne le permet pas.

6. Le budget 2014 a démontré que ces mesures étaient nécessaires afin de permettre d'assurer le financement des prestations prioritaires de l'Etat.

7. Les mesures proposées par le Conseil d'Etat forment un tout cohérent et équilibré. Elles touchent certes la fonction publique mais les emplois sont préservés et les salaires restent le plus souvent concurrentiels. Elles font aussi appel de manière ciblée aux contribuables mais ne débouchent pas sur une hausse d'impôt généralisée. Elles demandent un effort aux institutions subventionnées mais elles n'entraînent pas un démontage des prestations. Le plus souvent, les subventions ne sont pas diminuées mais c'est surtout leur progression qui est ralentie. Elles exigent un effort des communes mais elles leur assurent un bilan équilibré, voire même favorable. Evidemment, la gauche souhaiterait augmenter encore plus fortement les impôts mais la droite s'y opposerait. Le Conseil d'Etat vous propose un compromis. Il a aussi été trouvé, avec les associations du personnel et les communes, qui ont fait preuve de leur esprit constructif. Il est dès lors très important que l'on conserve cet équilibre dans les mesures qui ne satisfont certes pas le plus grand nombre mais qui, au final, sont raisonnables et supportables pour tout le monde.

C'est pour ces sept raisons que je vous invite instamment à accepter et soutenir toutes les mesures légales que vous soumet le Conseil d'Etat.

Mauron Pierre (PS/SP, GR). Nous devons examiner aujourd'hui le programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016 du canton de Fribourg. Le message du Conseil d'Etat nous explique que durant dix ans, de 2002 à 2011, le canton de Fribourg a connu une situation qui s'inscrit à part dans notre histoire, qualifiée même de «hors normes» en termes de bénéfices pour les cinq dernières années. Par contre, les tendances se sont inversées en 2012–2013 et on a constaté à Fribourg un arrêt significatif de la progression des recettes. Comment interprète-t-on ceci?

Tout simplement en expliquant que de nombreux autres cantons ont dû faire la même chose et ont des problèmes identiques. Mais, le Conseil d'Etat a-t-il fait la moindre analyse critique? Mais le Conseil d'Etat explique-t-il de combien ont été les baisses fiscales octroyées lors de la dernière législature? Il n'y a quasiment rien à ce sujet dans le message. Nous ne sommes pas dans une tragédie où le destin s'est acharné sur les finances du canton dès 2012 mais bien dans un mauvais film où les acteurs eux-mêmes ont pris de mauvaises décisions au mauvais moment.

Durant la dernière législature, demander des baisses d'impôt était devenu une idée fixe dans ce parlement pour une partie des députés de droite. La motion la plus incisive a été celle déposée le 17 juin 2010 par Jean-Pierre Siggen et Jean-Pierre Thürler au nom des groupes démocrate-chrétien, libéral-

radical et de l'Union démocratique du centre. Elle demandait des baisses drastiques d'impôt pour les personnes physiques, les personnes morales et sur les prestations en capital provenant de la prévoyance. Lors des débats, Jean-Pierre Siggen avait déclaré que la politique des petits pas ne suffisait pas; on était réduit à cette politique lorsqu'on n'avait pas de moyens. Une politique des pas moyens et des grands pas est plus rare mais on peut se la permettre comme aujourd'hui!

Jean-Louis Romanens, chantre des baisses d'impôt, avait terminé son intervention en disant: «*Le groupe PDC constate avec satisfaction que cette motion intervient au moment où notre canton a les moyens de consentir à ces sacrifices sans mettre en péril son fonctionnement et surtout sans affaiblir les prestations de l'Etat, notamment au niveau de la formation, de la santé et de l'action sociale.*» Mais Jean-Louis Romanens n'est plus là aujourd'hui où on doit se fonder sur les conséquences de cette motion pour en tirer les conséquences.

Pourtant, à chaque fois que des baisses ont été votées, la gauche de ce canton vous avait prévenus des lendemains qui nous attendaient. Raoul Girard notamment, ainsi que des représentants des communes de la droite également, Jean Bourgknecht, Pascal Andrey ou encore Denis Grandjean – pour ne citer qu'eux – avaient demandé le rejet de cette motion. Claude Lässer lui-même avait tiré la sonnette d'alarme en expliquant toute une série de problèmes que le canton allait rencontrer avec l'acceptation de cette motion. Le résultat est limpide! Ce parlement vote des baisses d'impôt structurelles, émanant de motionnaires ébahis par quelques années de bons résultats conjoncturels et par la fortune du canton. Une telle manière de procéder n'est pas admissible et il faut vraiment aujourd'hui constater que ces baisses fiscales étaient irresponsables. Elles hypothèquent gravement l'avenir de notre canton. Il aurait fallu, soit indiquer en 2010 quelles étaient les prestations que nous voulions couper, soit limiter ces baisses structurelles à une année, deux ou trois ans, comme c'est le cas pour les présentes mesures.

Au moment de décider des mesures à prendre, le Conseil d'Etat a, quant à lui, décidé d'opérer une symétrie et de toucher à tous les domaines. Mais est-ce bien une symétrie lorsque les ajustements opérés concernent pour 70% une diminution des charges et pour seulement 30% une augmentation des recettes? Est-ce vraiment imaginable, comme nous l'avons entendu, que chaque Direction reçoive un poste supplémentaire de manière égale sans même se demander si toutes les Directions en avaient un besoin identique?

Le groupe socialiste, dans le détail des lois à examiner, rejettera plusieurs mesures d'économies, examinant qu'elles n'ont pas lieu d'être, qu'elles sont injustes ou disproportionnées.

Le Conseil d'Etat promet une réévaluation dans trois ans mais il s'agit de lois votées par le Grand Conseil à 54%. Et les lois, c'est le Grand Conseil qui les change et non le Conseil d'Etat! Il aurait fallu faire une seule loi, valable pour trois ans au plus, et non pas procéder à des modifications législatives quasi définitives. Imaginez ce que ces mesures vont engendrer dans les années à venir pour une famille avec deux enfants, propriétaire d'une villa et ayant deux voitures, pour

autant que l'on parle encore de deux enfants – infirmiers, enseignants ou policiers; cette famille-là va, à tous les points, être taxée sur le programme de mesures!

Par souci d'égalité, le groupe socialiste a déposé ce jour une motion pour demander que le Conseil d'Etat propose un projet de loi de solidarité pour les revenus imposables excédant les montants de la progressivité de l'impôt. On parle de 204 000 francs imposables pour une personne seule et de 408 000 francs pour les couples. Cet impôt doit être limité pour une durée de trois ans à partir de 2015. Nous laissons au Conseil d'Etat le choix de fixer les modalités et le taux de cet impôt. Cependant, cet impôt doit pouvoir garantir que les mesures structurelles et d'économies, approuvées en octobre 2013, puissent être revues à la baisse à partir de 2015 pour respecter notre Constitution.

Avec cette motion, nous espérons, d'une part, mettre un terme aussi rapide que possible à ces mesures d'économies injustes, qui grèvent principalement les collaborateurs de l'Etat et, d'autre part, recréer un équilibre en augmentation des revenus et la diminution des charges d'une manière adéquate par rapport à ce qui nous est présenté ce jour.

Avec ces considérations, je vous demande de faire preuve du même état d'esprit lorsque vous aurez à analyser ces lois vis-à-vis notamment des gens que nous représentons ici.

Waeber Emanuel (UDC/SVP, SE). Ce programme de mesures structurelles et d'économies a pour objectif d'économiser ces 100 millions de francs pour l'année prochaine, 140 millions en 2015 et 180 millions de francs en 2016. Ces mesures d'assainissement ont été réparties à raison de 70% dans la diminution des dépenses et 30% dans l'augmentation des revenus.

Dans notre réponse à la consultation du 8 juin dernier, nous avons clairement signalé que nous apporterons notre soutien au Conseil d'Etat si le projet n'est pas amputé des mesures essentielles qui y figurent, ceci dans l'esprit d'une symétrie des sacrifices selon laquelle tout le monde doit apporter sa part à l'assainissement à long terme des finances du canton.

Malheureusement, lors de la présentation du projet, le 9 septembre dernier, le Conseil d'Etat n'a même pas mentionné que nous étions la seule organisation, respectivement le seul parti, qui soutenait ce programme dans son intégralité.

Concernant ce projet, nous constatons qu'il s'agit tout d'abord d'un programme avec des mesures d'économies et non pas structurelles. Par mesures structurelles, nous attendons d'autres mesures visant une vraie réforme structurelle de l'organisation de l'Etat. Ensuite, nous avons dû constater que le Conseil d'Etat n'a pas pu tenir le cap car il a procédé à des ajustements, notamment concernant l'échelle des traitements du personnel de l'Etat. Avec la présentation du budget 2014, le 27 septembre dernier, le Conseil d'Etat nous prend en otages, Mesdames et Messieurs! En d'autres termes, il ne laisse au Grand Conseil pratiquement aucune marge de manœuvre pour faire des adaptations.

C'est pour ces raisons-là que notre groupe interviendra aux mesures touchant l'aide et les soins à domicile et les épizooties.

Permettez-moi quelques remarques sur deux domaines principaux.

Zum Personal: Von Einsparung kann keine Rede sein, denn im Budget 2014 sieht der Staatsrat wiederum zusätzliche 23,77 Vollzeitäquivalenten vor – und ich spreche hier nur von der Zentralverwaltung und ohne Berücksichtigung des Unterrichtswesens. Wo ist hier der Sparwille?

Sparen Sie aber nicht auf dem Rücken der Angestellten, denn Sie laufen Gefahr, dass Ihnen die besten Mitarbeitenden plötzlich abspringen. Der Kanton muss ein attraktiver Arbeitgeber bleiben.

Unsere Fraktion wird deshalb in den nächsten Tagen ein Postulat einreichen und den Staatsrat auffordern, die Situation eingehend zu prüfen. Ohne das Personal des Freiburger Spitals und ohne Unterrichtswesen beschäftigte der Kanton Freiburg im letzten Jahr innerhalb der Zentralverwaltung 2873 Vollzeitäquivalente und das Wachstum – wie Sie sehen – geht wie erwähnt munter weiter. Hier ist Sparpotential vorhanden. Der Bestand ist mittels einer effektiven Bedürfniserhebung zu prüfen und allenfalls über einen Anstellungsstopp zu reduzieren, aber bestrafen Sie nicht alle Mitarbeitenden mittels linearen Lohnkürzungen, denn das Übel liegt tiefer.

Enfin quelques remarques concernant le problème structurel du canton. Effectivement, notre canton souffre d'un déficit structurel mais le programme que le Conseil d'Etat nous soumet aujourd'hui ne mérite pas ce nom. Pour arriver à un budget équilibré à moyen et long terme, il faudrait d'abord équilibrer les revenus et les dépenses. En effet, les taxes et tarifs, par exemple, ont augmenté de 460 millions de francs entre 1995 et 2010 alors que les dépenses ont augmenté de 1,639 milliard pendant ce même laps de temps. Pour y remédier, il n'y a qu'une seule voie à suivre: diminuer les dépenses!

Dans ce contexte, nous invitons le Conseil d'Etat à revoir rapidement l'organisation et le fonctionnement de ses services car nous identifions ici un problème structurel majeur. C'est pour ces raisons que notre groupe va prochainement déposer un deuxième postulat pour que le Conseil d'Etat nous montre enfin dans quels secteurs il a l'intention d'agir activement.

C'est avec ces quelques réflexions et remarques que notre groupe vous invite à soutenir, car à ce stade nous n'avons pas d'autre choix, à l'unanimité, l'entrée en matière des modifications légales proposées du programme de mesures structurelles et d'économies 2014 à 2015.

Ith Markus (PLR/FDP, LA). Un plan d'économies et des mesures structurelles sont toujours douloureux et font parfois très mal. Je pense que sur ce sujet on remarque que tout le monde est d'accord mais c'est dans les détails que les difficultés commencent. A ce moment, il faut prendre du recul et réfléchir aux conséquences avant d'agir trop vite ou de se

perdre dans ces détails. C'est ce qu'a fait le groupe libéral-radical, qui soutient ce paquet ficelé par notre gouvernement.

Wir sind heute dazu angehalten, unsere Verantwortung zu übernehmen und die Herausforderungen unseres Kantons als Ganzes zu betrachten. Das uns vorgelegte Paket ist bereits eine überarbeitete Version, welche schon einige Bemerkungen aus der Vernehmlassung berücksichtigt und gerade auch Massnahmen im Personalbereich abgeschwächt hat.

Wir sind uns jedoch sehr wohl bewusst, dass die Massnahmen für das Personal schmerzhaft sind. Es ist aber auch zu erwähnen, dass diese Massnahmen in der Dauer begrenzt sind und uns die Garantie geben, die Arbeitsstellen zu erhalten und im Budget 2014 weitere zu schaffen. Im Weiteren betreffen zwar 70 Prozent der Massnahmen Bereiche der Ausgabenminimierung, aber eben zeitlich begrenzt, wogegen die zusätzlichen Einnahmen über die Zeit bleiben. Es ist also anzunehmen, dass das Verhältnis von 70 zu 30 Prozent, das hier schon kritisiert wurde, in unmittelbarer Zukunft wieder ausgeglichen wird.

Es wäre daher unverantwortlich, diese Massnahmen oder einzelne davon heute abzulehnen. Die Konsequenzen wären fataler und für uns nur schlecht planbar. Der Staatsrat würde in seiner Kompetenz liegende Kompensationen suchen, da er verpflichtet ist, ein ausgeglichenes Budget zu präsentieren. Dies könnte bis zu einer Erhöhung der Steuern führen, was den Kanton Freiburg als Arbeits- und Wohnkanton massiv treffen würde.

Pour conclure, notre groupe déplore, par contre, que dans ces mesures nous ne sentons pas la volonté d'analyser à fond le fonctionnement de l'administration. Probablement, il aurait pu trouver des économies dans son fonctionnement, un travail difficile dans une grande entreprise comme l'Etat de Fribourg mais souhaitable pour le futur. A un moment donné, il faut prendre du recul, il faut prendre des décisions douloureuses mais c'est mieux de les prendre maintenant à la place d'assainir notre canton dans l'urgence d'ici quelques années. Ces mesures structurelles doivent être prises sous l'angle d'une pesée d'intérêts. Il y a un bon nombre de mesures qui ne nous satisfont pas mais nous vous encourageons quand même à nous suivre et à accepter ce paquet.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Une situation financière où les charges augmentent et où les revenus stagnent nécessite – et à ce sujet nous rejoignons le Conseil d'Etat – une réaction et un plan d'assainissement. En ce qui concerne la gravité de ce déséquilibre, nous partageons moins l'alarmisme de notre ministre des finances. L'exemple de l'an passé, alors qu'il annonçait dans les médias une catastrophe et les prévisions de bouclement pour l'exercice 2013 déjà, nous pousse à reconsidérer cette situation financière avec un peu plus de calme et de sérénité. S'il est vrai qu'il a fallu puiser 38 millions au budget pour boucler l'exercice 2013, j'aimerais bien savoir combien il faudra réellement mettre dans l'exercice 2013. Je crois que nous avons des bouclements trimestriels, il eût été intéressant d'en avoir connaissance.

Le canton de Fribourg reste encore dans une situation de bilan financier relativement confortable que nous envient de nombreux cantons dont la charge de la dette grève annuellement lourdement les comptes. Il est vrai que nous ne pouvons, à moyen terme, vivre à crédit sur notre fortune mais elle doit permettre une politique anticonjoncturelle et l'interprétation de l'équilibre budgétaire constitutionnel nous paraît plus royaliste que nécessaire. En effet, si le budget doit être équilibré, rien n'empêche un recours raisonnable et modéré à la fortune. La politique financière du canton peut être considérée comme excessivement prudente et j'en veux pour preuve la politique d'amortissement où le canton ne respecte pas toutes les dispositions fédérales en la matière en anticipant les amortissements. Je mentionne à ce sujet la motion qui a été déposée par notre collègue Antoinette de Weck. A ma connaissance, le canton de Fribourg est le seul à avoir réussi dans le cadre d'acquisitions de matériel roulant – si je ne m'abuse – à amortir complètement un achat avant qu'il ne soit réalisé!

En résumé, nous comprenons donc le besoin d'agir tout en relativisant son ampleur et son urgence. Comme l'a dit le ministre des finances précédemment, l'urgence est mauvaise conseillère. Mais alors, où nous ne partageons plus du tout la vision du Conseil d'Etat, c'est sur la manière! Pour compenser ce déséquilibre, le Conseil d'Etat recherche dans tous les bas de laine, dans le vaisselier, en supprimant le beurre sur les épinards, les petits montants qui, il est vrai, feront les grandes rivières pour permettre d'atteindre son objectif mais il manque cruellement une vision. Il manque l'établissement de priorités. Il manque une réelle analyse de l'évolution du canton et des conséquences à en tirer. Comment peut-on proposer des restrictions sur des mesures touchant au soutien aux enfants, comme la logopédie, si l'on sait que l'intervention précoce est indispensable pour éviter des charges ultérieures bien plus grandes et durables? Comment proposer la taxation de prestations complémentaires alors que, comme ces prestations se basent sur des revenus minimaux, il sera ensuite inévitable de les augmenter pour compenser les charges fiscales engendrées? Comment remettre en question l'assiette de cette répartition des charges de l'aide et des soins à domicile en sachant que les communes peineront à trouver le complément et qu'ainsi ce soutien qui évite ou retarde des placements institutionnels aura de graves conséquences non seulement en matière de charges financières mais de bien-être de personnes? Ce manque d'établissement de priorités ressemble à ce que le langage populaire appelle «se tirer une balle dans le pied» et je crains fort que les membres du Conseil d'Etat n'en conservent les stigmates de façon permanente!

Ces questions de choix sont également criantes dans les mesures d'économies que le Conseil d'Etat souhaite réaliser en mettant à contribution son personnel. S'il est vrai que les automatismes d'octroi de paliers ne font plus partie d'une gestion de ressources humaines moderne et que dans ce sens le report prévu de ces augmentations peut être acceptable, il est difficilement justifiable qu'une contribution de solidarité ne soit imposée qu'au seul personnel de l'Etat. Si l'on parle de contributions solidaires, il eût certainement été préférable de la prévoir dans le cadre de la fiscalité, ce qui est sensé toucher

tous les citoyens et répartir l'effort en fonction des capacités financières. Vous l'avez compris, le groupe Alliance centre gauche aurait espéré une autre vision des mesures à mettre en œuvre pour que notre canton puisse équilibrer ses finances tout en gérant son développement démographique intensif et se positionner dans une dynamique qui anticipe l'avenir.

En conséquence, la majorité de notre groupe refuse le paquet tel que proposé et se positionnera sur chacune des modifications de lois proposées en fonction de son impact sur les personnes et sur l'orientation donnée à une politique qui mise sur le futur.

Boschung Bruno (PDC/CVP, SE). Ich werde versuchen, die Position der Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei möglichst sachlich und objektiv herüberzubringen, ohne ganze Listen herunterzulesen von Grossratskolleginnen und Grossratskollegen.

Der Staatsrat unterbreitet uns heute ein – oder besser gesagt, das – Struktur- und Sparmassnahmenpaket, das aufgrund der verschiedenen Analysen, die gemacht wurden, erstellt wurde. Das hat angefangen bei der Zusammenstellung des Finanzplanes für die Legislatur 2012 bis 2016 und hat dann Niederschlag gefunden im Regierungsprogramm des Staatsrates. Über die Gründe dazu und die Notwendigkeit wurde schon viel diskutiert. Ich möchte nicht alles wiederholen. Man stellt nur fest, dass sich grundsätzlich alle einig sind, dass irgendetwas passieren muss. Aber wie es eben so ist, wenn es darum geht zu entscheiden, wo der Hebel angesetzt werden soll, gehen die Meinungen saftig auseinander.

Der Staatsrat hat zu Beginn der Übung in seiner Basisstrategie das Ziel festgelegt, eine Verbesserung der Situation zu finden, indem man etwa 80 Prozent des gewünschten Erfolges in der Reduktion der Aufwände sucht und etwa 20 Prozent in der Erhöhung der Einnahmen.

Heute ist das Resultat ein bisschen anders. Wir haben rund 68,3 Prozent bei den Ausgaben und rund 31,7 Prozent – also doch etwas mehr – bei den Einnahmen.

Das Resultat wurde stark geprägt durch die Arbeit in den verschiedenen Arbeitsgruppen, die ja von den Staatsräten präsiert wurden, und wurde dann in die breite Vernehmlassung gegeben. Es wurden im Nachgang insbesondere mit der Vereinigung des Freiburger Staatspersonals und dem Gemeindeverband Nachdiskussionen geführt und gewisse Korrekturen vorgenommen. Was das Personal anbelangt, wurde beispielsweise beschlossen, auf eine Senkung der Gehaltsskala um 0,9 Prozent – wie es vorgesehen war – zu verzichten. Das war auch in der Vernehmlassung unserer Partei klar ein Thema. Das wollten wir auch nicht, weil das eine echte Lohnreduktion der bisherigen Gehälter zur Folge gehabt hätte.

Werfen wir einen Blick auf die aktuelle Situation des Budgets 2014, das in der Finanz- und Geschäftsprüfungskommission ja bereits in Prüfung ist. Das Budget 2014, der Entwurf, der heute vorliegt, präsentiert sich ausgeglichen, das heisst, sogar mit einem kleinen Einnahmenüberschuss von rund einer halben Million Franken.

Wir müssen klar festhalten: Dieses Resultat wäre unmöglich ohne die vorliegenden Massnahmen, über die wir heute zu befinden haben. Wenn wir hier heute das Paket, so wie es vorliegt, zerreißen oder schwerwiegend verändern, dann wird das Budget 2014 keine Chance haben und wird in diesem Sinne zerstört werden. Aber es geht nicht nur um das Budget 2014 sondern auch um eine gewisse Sicherheit in den nächsten Jahren.

Wenn wir das Programm heute anschauen, können wir feststellen, dass – wie so üblich bei Sparprogrammen – überall an breiten Fronten gewisse Opfer gebracht werden müssen. Das ist so und in erster Linie ist es auch das Staatspersonal, das erkennen wir in unserer Fraktion ganz klar, das hier ein grosses Opfer erbringt. Wir stellen aber auch fest: Es ist nicht unlogisch, dass es so passiert. Wir haben ein Gesamtbudget von 3,2 Milliarden Franken und davon gehen 1,2 Milliarden Franken auf die Löhne unserer Angestellten zurück. Die übrige Bevölkerung hat jedoch auch ihren Teil beizutragen, indem wir viele Erhöhungen von Gebühren und Taxen sowie die Erhöhung der Motorfahrzeugsteuern, die mehr oder weniger alle betreffen, beschliessen. Auch die Gemeinden werden ihren Beitrag leisten müssen. Wir wissen: Wir haben gewisse Reduktionen von Subventionen, die auf dem Plan stehen.

Wir sind heute überzeugt, dass diese Massnahmen unumgänglich sind, um eine gewisse finanzielle Stabilität für unseren Kanton zu generieren. Damit wir auch sicherstellen können, dass der Kanton auch in Zukunft die nötigen Mittel zur Verfügung hat, um die notwendigen Investitionen, sei es in der Bildung, sei es im Alters- oder Pflegebereich, sei es auch in den Spitälern, zu gewährleisten. Gleichzeitig müssen wir in unserem Kanton eine gewisse steuerliche Attraktivität erhalten, sonst werden wir in Zukunft Probleme haben, die nötigen Einnahmen zu generieren.

Die Fraktion der Christlichdemokratischen Volkspartei und der Bürgerlich-Demokratischen Partei steht voll und ganz hinter dem Programm und hinter allen vorgeschlagenen Massnahmen, über die wir heute zu befinden haben, obwohl wir mit den einen oder anderen auch nicht ganz glücklich sind. Es geht jetzt darum, diese Kröte zu schlucken, um unserem Kanton den Weg in eine finanziell sichere Zukunft zu gewährleisten.

Ein Punkt, der schon zwei oder drei Mal erwähnt wurde: Es gibt einen gewissen Teil, der uns im Moment auch nicht befriedigt. Das sage ich ganz ehrlich. Wir sind auch der Meinung, wie es schon das eine oder andere Mal gesagt wurde: Der Staatsrat ist aufgefordert, etwas tiefer zu gehen und gewisse Prozesse und Organisationsstrukturen innerhalb der gesamten Verwaltung zu überprüfen. Wir sind der Meinung, dass wir dort noch Potential haben und noch einiges zu tun ist.

Wir zahlen 1,2 Millionen Franken Löhne aus. Wir sind nicht sicher, ob diese Löhne in den richtigen Ämtern oder in den richtigen Direktionen eingesetzt werden. Das wäre eine Prüfung wert und dort muss etwas passieren. Weil: Das, was

wir heute beschliessen, ist erst ein erster Schritt. Der zweite Schritt muss vom Staatsrat noch initiiert werden.

Pythoud-Gaillard Chantal (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt, je suis employée au HFR, donc concernée aussi par la LPers.

Une fois n'est pas coutume, je vais vous narrer la petite histoire d'un Fribourgeois moyen. Toute ressemblance avec une personne existante serait fortuite et involontaire, ce qui ne contredit pas le fait qu'elle soit plausible. Monsieur X est employé à l'Etat de Fribourg, comme 14 000 concitoyens fribourgeois. Il ne bénéficiera pas d'augmentation relative à l'échelle des traitements et en sus il versera une contribution de solidarité. Par conséquent, en 2014, son salaire sera inférieur à celui de 2013. Dans le cadre de sa fonction, Monsieur X parcourt plus de 1000 km par an. Le prix de sa place de parc professionnelle va passer de 53 francs à 93 francs. Ses conditions de travail vont se péjorer car, malgré l'augmentation de ses dossiers, proportionnelle à l'évolution démographique, son service ne pourra augmenter son effectif en personnel vu le gel des postes prévus. Etant le père de deux jeunes fréquentant des écoles du secondaire II, il payerait 200 francs de plus par année pour l'écolage et encore autant pour l'inscription. Leur troisième fils, handicapé, scolarisé dans une institution spécialisée, verra ses frais de repas et d'hébergement augmenter. De plus, les frais de transport pour ses cours de logopédie ne seront plus remboursés. Encore faudra-t-il qu'il puisse obtenir les prestations d'une logopédiste car, avec les mesures annoncées et la liste d'attente qui ne fait que de s'allonger, rien n'est moins sûr! Les réductions de primes pour l'assurance-maladie seront moindres malgré l'augmentation des cotisations annoncée pour 2014. Monsieur X pratique la pêche comme hobby. Son permis augmentera de 30 francs. Son épouse, prenant des cours de musique au Conservatoire, verra sa facture augmenter de 10%. La petite famille possède un chien dont l'impôt va passer de 70 à 100 francs. Il possède également une voiture et une remorque dont l'impôt augmentera de 10%, sans parler de la taxe autoroutière au niveau national. Il possède une maison dont la valeur locative augmentera de 10%, pesant également dans sa déclaration d'impôt. En plus de tout ça, leur commune de domicile, dont l'équilibre budgétaire est déjà précaire, confrontée aux charges supplémentaires, conséquences des différentes mesures telles que celles relatives aux transports publics, au subventionnement de l'aide et des soins à domicile et j'en passe..., cette commune n'aura d'autres choix que d'augmenter son taux d'imposition.

Je vous laisse imaginer le bilan peu réjouissant que tire Monsieur X de ces mesures d'économies. Je vous laisse le soin de lui expliquer le concept de la symétrie des sacrifices!

C'est pourquoi je ne soutiendrai pas certaines mesures d'économies proposées par le Conseil d'Etat.

Castella Didier (PLR/FDP, GR). Une voix s'est élevée avec la volonté de faire porter à tout prix le fardeau des mesures douloureuses mais nécessaires sur le voisin. Je dénonce cette agressivité, cette habitude systématique et néfaste à un débat serein et souhaite apporter quelques corrections.

Certains persistent à affirmer que l'effort financier demandé est la conséquence des baisses fiscales obtenues ces dernières années alors que la réalité est tout autre. Je rappelle tout d'abord que tout le monde, y compris la gauche, soutenait l'idée de baisses fiscales. Soyons un tant soit peu de bonne foi! Dans un canton qui bénéficiait d'une situation financière enviée de tous les directeurs financiers cantonaux mais d'aucun contribuable tant la charge fiscale était lourde, il eût été presque un scandale que de ne pas procéder à un léger équilibrage en comparaison intercantonale, sachant que nous figurons, toujours aujourd'hui malgré les baisses, parmi les derniers de classe en matière de charges fiscales. Nous savons également tous en notre for intérieur que si ces baisses fiscales n'étaient pas entrées en vigueur, la situation actuelle ne serait pas meilleure car le bénéfice escompté aurait été intégralement absorbé par les nombreuses demandes de subventionnement, de ressources, etc.

Enfin, je remarque surtout que la grande majorité de ces baisses n'est pas contestée sur le fond. En effet, permettez-moi de faire un état de la situation. La correction de la progression à froid était d'une obligation non contestable. D'autre part, lequel d'entre nous serait favorable à réintroduire une iniquité de traitement envers les couples mariés en supprimant les corrections apportées au splitting? Lequel parmi nous conteste le bien-fondé des aides accordées aux familles? Enfin, alors que la concurrence fiscale internationale et intercantonale sur les personnes morales va devenir un réel problème pour le maintien de l'emploi sur Fribourg, lequel d'entre nous est prêt à proposer une augmentation de la charge fiscale des PME alors que tous les témoins passent au rouge? Les points cités représentent les 2/3 des allègements acceptés durant la législature passée. Alors, cessons de faire dans l'opposition facile, cessons de déformer la réalité! Arrêtons de tromper le citoyen et prenons une attitude responsable, comme on est en droit de l'attendre de tout parti gouvernemental! Je remarque que pratiquement tous ici aspirent à l'être.

Mesdames et Messieurs, ce paquet de mesures est douloureux et touche pratiquement tous les citoyens de notre canton; nul ne peut s'en réjouir. Je fais partie de ceux qui s'interrogeaient sur la nécessité dure d'une diminution générale et durable des salaires de 0,8%. Je salue les corrections apportées dans ce domaine. Elles ont permis aux principales associations du personnel de soutenir les mesures sachant qu'aucun employé n'a intérêt, sur le long terme, à voir les finances de son employeur se dégrader. Je souligne leur sens de la responsabilité, comme je souligne la nécessité de garder et de soutenir un personnel performant et solidaire de son employeur.

Rejeter aujourd'hui les mesures, aussi peu populaires qu'elles soient, c'est apporter un mince réconfort à court terme. C'est certainement gagner des voix mais ce serait un autogoal sur le long terme. Levons le nez et regardons ce qui se passe autour de nous. Tous ceux qui ont repoussé les décisions difficiles doivent tôt ou tard rattraper les erreurs du passé au prix fort. Se serrer un cran la ceinture aujourd'hui nous évitera d'en serrer trois demain ou de supprimer des postes comme d'autres cantons le vivent. Pour un salaire de 60 000 francs, l'effort de solidarité représente un sacrifice moyen de moins

de 20 francs par mois sur une durée de deux ans. Ce sacrifice, bien que symboliquement lourd, nous paraît raisonnable, responsable pour garantir une situation financière pérenne sur le long terme, profitable à tous. Alors que nous allons traiter de la problématique de l'endettement des personnes durant cette session, l'Etat aurait bon ton de montrer l'exemple. Bien sûr, il serait plus confortable pour nous tous de laisser la décision à ceux qui nous suivront mais ce serait faire preuve de bien peu de courage, de peu de sens de la responsabilité tout en pénalisant les générations futures.

En conséquence, je demande à chacun, indépendamment de sa couleur politique et de ses centres d'intérêt, de privilégier l'intérêt général, de privilégier le futur de notre canton malgré la dureté des mesures.

A titre personnel, je m'engage à soutenir le paquet global, y compris les mesures que j'estime injustes et fausses, par souci de symétrie des sacrifices, par solidarité envers tous les citoyens et employés de notre canton, que je remercie par avance de leur compréhension.

Vonlanthen Rudolf (PLR/FDP, SE). Persönlich bin ich der Meinung, dass Steuererhöhungen in der heutigen Zeit nicht angebracht sind. Der Finanzdirektor hört es zwar nicht gerne, aber es stimmt eben doch: Freiburg ist schon heute eine Steuerhölle und jetzt soll sie noch heisser werden. Ohne die diskutierte Steuererhöhung sind wir schon heute praktisch die rote Laterne in der schweizerischen Steuerlandschaft.

Bevor man zu Steuererhöhungen neigt, müssen alle Sparmöglichkeiten überdacht und geprüft werden. Zum Beispiel totaler Personalstopp bis 2016, da auf diesem Gebiet in den letzten Jahren mit der grossen Kelle angerichtet wurde. In einigen Ämtern kann sogar ein Personalrückgang ins Auge gefasst werden, indem natürliche Abgänge nicht ersetzt werden, zum Beispiel beim Bestand der Wildhüter.

Eine Anpassung der Sozialhilfe, gemäss Kürzung bei den anderen Kantonen, drängt sich ebenfalls auf. Eine weitere Massnahme: Rückstellen der nicht unbedingt notwendigen Investitionen, zumal in unserer Zeit in unserem Kanton Vollbeschäftigung herrscht. Ein Beispiel: Der Neubau des Heilig-Kreuz-Kollegiums. Zurückstellen, weil heute und auch in Zukunft im Sankt-Michaels-Kollegium genügend Platz vorhanden ist.

Und schlussendlich: Obwohl das Festsetzen des Eigenmietwerts der eigenen Wohnung in die Kompetenz des Staatsrates fällt, erlauben Sie mir eine Bemerkung. Der Mietwert der eigenen Wohnung sollte eigentlich schon lange abgeschafft werden und nun will ihn der Staatsrat erhöhen, obwohl er schon seit vielen Jahren höhere Steuern einkassiert, weil die Hypothekarzinsen sehr tief sind. Eine Anpassung hat sich schon lange eingeschlichen. Dieser Schritt ist somit nicht notwendig. Umso mehr, weil damit der Staatsrat auch noch Steuererhöhungen beschliesst, welche dann Bundesbern einkassiert. Die Bundessteuern stützen sich nämlich auf das festgesetzte steuerbare Einkommen des einzelnen Steuerzahlers im Kanton. Daher ist diese Steuererhöhung auch noch für Bundesbern bestimmt.

Mit diesen paar Beispielen kann man deutlich aufzeigen, dass zuerst die Ausgaben gesenkt werden müssen, bevor neue Einnahmen beschlossen werden.

Clément Pierre-Alain (PS/SP, FV). Je déclare mes liens d'intérêt, anciens et actuels. Anciens, puisqu'il y a 20 ans, j'étais également à la tête de la Fédération, ce qui me permet de saluer, s'il est toujours là, l'actuel président. Actuels, parce que je suis syndic d'une équipe collégiale, qui s'enorgueillit depuis plusieurs années de compter des comptes positifs, voire équilibrés. J'ai donc entendu M. Castella et je me sens tout aussi responsable de l'état des finances de notre canton. Je suis également – cela ne va pas manquer d'être rappelé – membre du comité de l'ACF avec mes collègues, M. Menoud et M^{me} Savary.

M. le représentant de la Commission des finances et de gestion nous l'a dit dans l'entrée en matière, il s'agit d'un programme d'économies pour la période 2014–2016. Nous pouvions partir du principe que ces mesures ou l'ensemble de ces mesures avaient une validité limitée, qu'elles avaient un début et une fin; ça n'est pas tout à fait le cas, puisque seul un certain nombre de mesures pourront faire l'objet d'un bilan intermédiaire avec l'Association des communes et cela dès 2015. Il est également prévu que ces mesures puissent être contrôlées à partir de 2017 en ce qui concerne la rétrocession de l'impôt sur la circulation.

Nous sommes aujourd'hui dans une situation fort particulière dans la mesure où nous travaillons aujourd'hui sur des budgets et non sur des comptes. Or vous savez que les budgets ne sont finalement – permettez-moi l'image – rien d'autre que la somme exacte de chiffres faux. Or s'il est affirmé partout que l'autre partenaire, c'est-à-dire les communes, ne souffrira pas, je peux constater – hélas, une fois de plus – que la ville de Fribourg, dans son budget 2014, voit ses charges globales augmenter, cela mérite peut-être vérification et contestation, dans l'ordre de grandeur d'un demi-million de francs! Tout à l'heure M. Castella est intervenu pour la problématique des impôts, j'ose vous rappeler – ce sont des faits – que les recettes de l'Etat sont constituées à un tiers de ses recettes fiscales tandis que pour les communes c'est deux tiers, donc indubitablement les mesures qui ont été prises ces précédentes années en ce qui concerne la fiscalité cantonale ont également eu des effets plus forts que prévu dans la fiscalité des communes.

Si j'interviens d'une manière particulière, c'est que j'ose croire que l'engagement du Conseil d'Etat sera tenu. J'ai entendu ici et là parler du génie fribourgeois. Vous savez peut-être que ces moments que nous vivons, nous les avons déjà vécus il y a plusieurs années lorsque nous traversons déjà une période compliquée, c'était il y a 20 ans. A cette époque, M. Georges Godel, actuellement conseiller d'Etat, était député, je crois membre de la Commission des finances et de gestion. Et j'imagine qu'il a quelques souvenirs de cette période où nous avons vécu le même phénomène, une participation importante du personnel, un besoin important d'économies mais des engagements qui ont été pris des deux côtés et qui ont également été compensés quelques années plus tard. J'ose croire par conséquent que le génie fribourgeois, que nous vantons tellement aujourd'hui à savoir cet appel à la solida-

rité cantonale, sera suivi par le même Grand Conseil lorsque les auspices économiques seront devenus meilleurs.

Schoenenweid André (PDC/CVP, FV). Ce programme d'économies doit toucher toutes les Directions avec des accents et des ampleurs différents. Pour exemple, l'Université fait des efforts de plus de 7,7 millions sur trois ans. La Direction de la sécurité et de la justice, dirigée par M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, semble n'avoir pas exploré toutes les pistes utiles pour économiser sur le fonctionnement de ses différents services. En faisant un parallèle, le plafonnement du prix de pension journalier des personnes âgées résidant dans un home EMS est bien sûr difficilement acceptable. C'est un manque d'égards envers nos aînés, en particulier, et c'est aussi un transfert direct des charges aux communes. Mon premier propos pour revenir sur la Direction de M. Jutzet. Le coût journalier de la détention pénale semble n'avoir, dans ce cas-là, aucune limite dans l'augmentation des prix. Entre 2011 et 2014, plus de 25% d'augmentation, avec des journées moyennes passant de 195 francs à 243 francs/jour! Le prix le plus élevé dans la détention pénale pour le canton de Fribourg est de 294 francs, annoncé dans la réponse du gouvernement à une question d'un collègue député en novembre 2012! M. le Conseiller d'Etat, pourquoi n'avez-vous pas plafonné déjà en 2013, et au minimum en 2014, le prix journalier de la détention pénale? Pourquoi un effort dans ce domaine-là ne peut-il pas être demandé dans votre Direction? Envisagez-vous enfin de limiter ou de diminuer ces coûts très élevés de la détention pénale?

Mon deuxième propos touche à l'Université, comme je l'ai annoncé. L'Université de Fribourg est un des joyaux de la formation supérieure avec les HES de notre canton. Les mesures prévues sur trois ans sont de 7,7 millions, touchant directement le fonctionnement de l'Université. Le nombre d'étudiants augmente chaque année; c'est une bonne nouvelle. La concurrence est très élevée dans la recherche et l'innovation. Cette concurrence ne nécessite-t-elle pas des moyens importants pour que l'Université de Fribourg reste attractive? Les mesures annoncées de 7,7 millions sur trois ans ne vont-elles pas péjorer définitivement la collaboration dans la recherche fondamentale de l'Université avec, par exemple, des collaborations avec l'EPFL sur les projets à Blue Factory?

Avec ces deux exemples, je constate des efforts importants dans une Direction – je parlais de l'Université – et quasiment aucun effort dans une autre Direction – celle de M. Jutzet!

C'est avec ces quelques remarques que j'aimerais avoir des réponses des deux conseillers d'Etat.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). J'en conviens avec vous, MM. les membres du Conseil d'Etat, l'exercice que vous avez entrepris, vous vous en seriez très certainement bien passé. Cependant, les questions abondent, la grogne s'amplifie. Les serveurs de l'Etat et d'autres encore sont dans la rue. Ces mesures structurelles ne laissent aujourd'hui personne indifférent. Tous les secteurs sous contrôle et dépendant de l'Etat, par ricochet chaque habitant de ce canton, personne n'échappe à cette saignée financière.

Je vous l'ai dit, excédés de constater leurs revenus – et je parle des plus modestes – spoliés par un impôt de solidarité, les gens manifestent leur ras-le-bol. M. le Conseiller d'Etat Georges Godel, à maintes reprises, devant les bâtiments de l'OMC à Genève, lors du blocage des grands centres alimentaires d'Ecublens et de Givisiez, de la Centrale Coop à Villars-sur-Glâne, encore lors de l'entrée de dizaines de tracteurs sur l'autoroute A9, vous étiez de la partie. Vous apportiez, par votre présence, le signe tangible et combien apprécié du monde agricole. Vous avez adopté de nombreuses fois cette fibre syndicaliste – je le dis haut et fort – en venant défendre le revenu paysan. Je vous en sais gré et je ne peux que me faire un plaisir de le relever aujourd'hui.

Cependant, c'est une priorité pour le monde de celles et ceux qui sont au service de l'Etat. Et Dieu sait si chacun d'entre nous, député-e-s de tout bord, avons qui un parent, qui un frère, une sœur, un oncle, un cousin ou un ami dans tous les services de l'Etat, qu'ils soient cantonniers, policiers, infirmières ou infirmiers, agents de maintenance, spécialistes de l'informatique, simples employé-e-s de bureau! Bref, nous tous, les uns et les autres, un peu de sang de fonctionnaires qui coule dans nos veines! (*rumeur et rires*) Et ce personnel défend son acquis. Son ras-le-bol est justifié. Ses manifestations dans la rue sont totalement légales. Il serait dangereux de ne pas en tenir compte même si certains propos porteraient à croire qu'elles ne serviraient à rien. Vous savez M. Godel, je vous aime bien – je vous l'ai déjà eu dit – (*rires!*) le peuple, le peuple détient et peut s'en servir de cette arme qui loupe rarement sa cible! Le canton de Genève vient de nous en livrer un message encore tout chaud. Je ne vous fais pas peur. Des années où des travaux de grande importance ont plombé le portefeuille de l'Etat, des réalisations gigantesques et nécessaires mais au final des factures où on ne connaîtra très certainement jamais le pourquoi réel de ces dizaines de millions de surcoût! Plus jamais ça, aviez-vous chanté, plus jamais ça! Un chantier gigantesque est aujourd'hui en voie de réalisation, magnifique ouvrage il est vrai. Mais combien, combien va-t-il coûter? Ces millions-là, ces dizaines de millions seraient aujourd'hui, M. Godel, les bienvenus!

Dans ces mesures d'économies, une parmi d'autres m'a particulièrement – et je choisis le terme – révolté. Couper dans les services de soins à domicile... et je vous y associe, M^{me} Demierre! Est-ce crédible, est-ce possible de vouloir récupérer dans ce qui est un fleuron de notre service de santé? Il n'y a pas de session où l'on n'encourage pas le maintien à domicile. Les motions se sont multipliées. Les services eux-mêmes sont devenus hautement performants. Et vlan! vous passerez aussi à la caisse! Je suis obligé de vous dire que là, en prenant ce raccourci vous allez droit dans le mur. Ce n'est en tout cas pas une décision qui peut rallier les députés, qu'ils soient de gauche ou de droite. Que l'on se passe d'un tracteur à 200 chevaux, de deux voitures de police, M. Jutzet, d'une immense balayeuse pour la route, je pourrais le comprendre mais que l'on s'arrête sur les soins à domicile, une réalisation exceptionnelle de maintien au logis, avec des coûts ô combien inférieurs à ce que coûte une journée de home, comment avez-vous pu envisager et couler dans ce catalogue de mesures une telle opération? Bref, je vais en terminer – parce

que mes lunettes ne vont plus – seront à n'en pas douter un instant mis à mal les plus bas revenus, les services auxquels on ne devrait surtout pas s'attaquer. Les soins à domicile en tout premier en sont un exemple de premier ordre, comme je l'ai dit. D'autres coupes sombres vont très certainement animer le débat. Je pense à la logopédie. Je pense aux augmentations de taxes sur les véhicules qui font tourner l'économie, SANIMA et j'en passe. J'interviendrai dans le débat.

Schafer Bernhard (ACG/MLB, SE). Zuerst möchte ich meine Interessenbindung darlegen. Ich bin stellvertretender Direktor an der Orientierungsschule Plaffeien und in dieser Funktion Angestellter des Staates Freiburg.

Es ist für mich nachvollziehbar und auch wichtig, dass der Staat immer wieder seine Leistungen und Angebote auf deren Notwendigkeit hin überprüft und bestrebt ist, den Staatsfinanzhaushalt im Gleichgewicht zu halten.

Auch wenn die eine oder andere der vorgeschlagenen Massnahmen noch gerechtfertigt zu sein scheint, so bin ich klar der Meinung, dass es für den Kanton ein Armutszeugnis darstellt, wenn beispielsweise wiederum eine Mindeststeuer von 50 Franken für alle Steuerpflichtigen eingeführt werden muss, nachdem diese im Jahre 2005 abgeschafft wurde und gesamthaft einen Ertrag von 0,4 Millionen Franken generiert.

Die Einführung einer Anmeldegebühr für die Sekundarstufe II wie auch eine Erhöhung des Schulgeldes an den Schulen der Sekundarstufe II um 100 Franken – von 275 Franken auf 375 Franken jährlich – sind für mich fragliche Massnahmen und lassen mich an der Chancengleichheit beim Zugang zu den Bildungsinstitutionen des Kantons Freiburg zweifeln. Ich frage mich, ob ich mit der Zustimmung zu einzelnen Massnahmen nicht die Katze im Sack kaufe, da ich ja nicht im Bilde bin, was die fünfte eingesetzte Arbeitsgruppe im Bereich des Unterrichtswesens noch an Sparmassnahmen vorschlagen wird. Die demographische Entwicklung und damit einhergehend die Zunahme der Schülerzahlen braucht bestimmt mehr Personal. Es kann und darf nicht sein, dass die in der Vergangenheit im Unterrichtswesen gemachten Fortschritte in Frage gestellt werden und zum Teil wieder rückgängig gemacht werden. Wenn nämlich in der Botschaft auf Seite 16 respektive Seite 15 in der französischsprachigen Version gesagt wird, dass sich der Staatsrat im Unterrichtswesen für diejenigen Massnahmen entscheiden wird, welche die Unterrichtsqualität am wenigsten beeinträchtigen, deutet dies so, dass die Unterrichtsqualität leiden wird.

Dies darf aber nicht sein und bedeutet für mich: keine Reduktion der Vollzeitäquivalenz pro Klasse, keine Erhöhung der Schülerzahl pro Klasse – dies im Gegensatz zu den in der Vernehmlassung gemachten Vorschläge einer politischen Gruppierung –, keine Erhöhung der Pflichtstundenzahl für Lehrpersonen, aber auch keine Reduktion der Lektionen für Schüler und Schülerinnen.

Neue individualisierende Lehrmittel, beispielsweise im Sprachenerwerb, und die Integration von Kindern mit einer Behinderung verlangen vielmehr kleinere Klassenbestände. Es dürfen nicht auf Kosten der Qualität des Unterrichts und

der Arbeitsqualität der Lehrpersonen Massnahmen ergriffen und umgesetzt werden.

Nachdem während eines Jahrzehnts die Steuern gesenkt wurden, darf eine moderate Erhöhung derselben ins Auge gefasst werden, wie dies übrigens viele Gemeinden, nicht zuletzt aufgrund der Steuersenkungen des Staates, auch tun müssen.

Suter Olivier (ACG/MLB, SC). Beaucoup de choses ont déjà été dites, je ne vais pas répéter ce qui a déjà été dit. Dans un premier temps, je vais déclarer mes liens d'intérêt. Je suis employé de la fonction publique. A ce titre, j'enseigne au Collège Saint-Michel. Je n'ai pas personnellement de gros problèmes financiers – rassurez-vous ce n'est pas pour ma pomme avant tout que je parle – je suis célibataire et je m'en sors avec le salaire que je reçois.

Si beaucoup de choses ont déjà été dites, je voudrais parler aujourd'hui de la manière dont le Conseil d'Etat entend faire face au redressement des finances cantonales. Notre canton se réclame de traditions chrétiennes et dans ce sens-là, on aurait pu attendre que l'effort soit réparti équitablement. Une hausse d'impôt équilibrée eût été la manière la plus convenable de revenir à des jours meilleurs. L'explication eût été simple vis-à-vis des citoyens: nous avons baissé les impôts et la situation financière s'est détériorée, nous devons les augmenter. Au lieu de cela, le Conseil d'Etat prend toute une série de mesures qui ressemblent plus à un inventaire à la Prévert qu'à une action raisonnée. Nous aurons l'occasion tout à l'heure de nous prononcer sur certaines d'entre elles. Je voudrais donc me concentrer sur celles au sujet desquelles le Grand Conseil n'est pas consulté et relever que pour rééquilibrer les finances cantonales, le Conseil d'Etat a décidé en priorité de saborder sa propre entreprise et son propre équipage composé d'une quinzaine de milliers de membres. En demandant une contribution de solidarité à ses seuls salariés, en les privant pour un temps de la progression dans l'échelle des salaires, en gelant le nombre de postes de travail et, par conséquent, en les faisant travailler plus pour un salaire identique. Merci, patron! Le gouvernement hurlerait si un entrepreneur privé procédait de la sorte. Il s'offusquerait sans doute aussi de son attitude s'il répondait avec autant de légèreté aux sollicitations de ses travailleurs. 5000 employés étaient dans la rue le 14 juin. Aucun membre du Conseil d'Etat n'était présent à la fin de leur parcours pour tenter de leur expliquer le point de vue du gouvernement, pour discuter avec eux, pour entendre leurs revendications. Cette attitude a été ressentie par beaucoup comme du mépris. Rassurez-moi, je suis persuadé que ce n'est pas le cas!

Bien sûr, vous n'êtes pas seuls responsables du résultat actuel. La manière dont la FEDE, la majorité de ses délégués, ont procédé à des négociations avec le Conseil d'Etat, me laisse totalement perplexe et ne respecte surtout pas les nombreux employés qui se sont manifestés pour défendre leurs droits. Quand même, en ce qui concerne directement le gouvernement, faire porter plus de 40% de l'effort financier destiné à redresser les finances cantonales à vos employés, qui ne représentent que le 10% des salariés du canton, ce n'est plus de la fonction publique – je l'ai dit il y a quelques jours – c'est de la ponction publique! Non content de l'effort demandé

jusqu'à présent, nous annoncer qu'un second train d'économies doit voir le jour prochainement dans le domaine de l'enseignement – mon collègue Schafer vient d'en parler – ceci alors que vous avez déjà réussi à combler le déficit avec les autres mesures prises, cherchiez-vous à augmenter encore la fortune de l'Etat sur le dos des fonctionnaires? Je ne sais pas mais je voudrais vous rendre attentifs à la chose suivante. Certains, lors de la consultation, ont proposé d'ajouter un ou deux élèves par classe dans les écoles de notre canton. Un ou deux élèves de plus par classe, ça n'a l'air de rien comme ça! Mais, outre les désagréments pédagogiques non négligeables, un élève supplémentaire par classe, cela représente, d'après mes calculs, la disparition de 250 postes de travail sur les 4500 existants. Avec deux élèves de plus, c'est plus d'un poste sur dix qui disparaît! Dans un même ordre d'idées, en imaginant réduire la durée des études gymnasiales de quatre à trois ans – autre suggestion entendue – c'est à nouveau 250 postes sur les 1000 existants que l'on supprime. Merci de tout cœur de ne pas engager le canton dans pareille aventure alors qu'il brille dans le domaine de la formation! Merci aussi en ce qui concerne la fonction publique de reconsidérer votre position sur certains points et d'accéder aux propositions du SSP, qui constituent pour moi une base minimale de discussion:

1. octroyer le palier dès le 1^{er} juillet 2014;
2. élever le seuil des contributions de solidarité de 39 000 à 60 000 francs;
3. octroyer les postes de travail nécessaires au bon fonctionnement du service public.

Je serais heureux de prendre connaissance de votre position sur les trois propositions du SSP, sur le plan de mesures dans le domaine de l'enseignement et, plus généralement, sur le rapport entre les mesures structurelles d'économies que vous proposez et la vision que vous avez du canton à moyen et à long terme.

Ducotterd Christian (PDC/CVP, SC). Mes centres d'intérêt: agriculteur, propriétaire de bâtiments agricoles, père de trois enfants en formation, syndic, propriétaire de chien, propriétaire de véhicules, que ce soit privé ou d'entreprise, et simple contribuable. Heureusement, je ne bois pas d'alcool!

Ce programme d'économies touche chaque citoyen, chaque entreprise et de nombreuses associations ou sociétés. Je regrette que M. Mauron se focalise sur certains citoyens ou certains secteurs mais regrette clairement certaines mesures qui touchent des prestations sociales. Nous pouvons avoir certaines mesures, par exemple pour l'intégration des étrangers, alors que l'on sait que ces mesures vont coûter à l'avenir; c'est regrettable! On sait qu'aujourd'hui on économise peut-être 30 000 francs mais plus tard, pour les problèmes sociaux dus à ces personnes-là, on va utiliser peut-être 30 000 francs par cas! Là, je pense que ces coupes sont malheureuses.

La situation dans laquelle l'Etat se trouve actuellement n'est probablement pas due à la baisse d'impôt. Une hausse de l'impôt ne serait probablement qu'un plâtre sur une jambe de bois. Le réel problème que nous rencontrons est dû à des terrains bon marché en comparaison des cantons voisins, des loyers plus bas et un manque d'entreprises intéressantes,

que ce soit en nombre ou en qualité d'emplois. Le canton doit améliorer son attractivité pour les contribuables intéressants.

Une construction de qualité et bien située permettrait aussi d'accueillir des contribuables intéressants. La politique foncière joue donc un rôle important. Nous devons aujourd'hui vraiment construire. Nous avons la possibilité de construire des quartiers qui peuvent attirer ce genre de personnes. On sait que même en pourcentage faible, ces personnes-là sont très intéressantes au niveau des contributions qu'elles apportent à notre canton. Nous devons obtenir un meilleur équilibre entre les différents contribuables. M. Mauron, je vous invite donc aussi à vous investir dans cette voie, qui permettra aussi à notre canton d'aider ceux qui en ont le besoin.

Schnyder Erika (PS/SP, SC). Permettez-moi de commencer par déclarer également mes liens d'intérêt. Je suis syndique de Villars-sur-Glâne, vice-présidente du comité de l'Agglo et présidente de l'Association fribourgeoise des aides et soins à domicile.

Beaucoup de choses ont été dites au sujet de ces mesures structurelles. Ce qui est un peu déroutant dans cette opération, c'est que ces mesures sont directement liées au budget dont ne discutera que lors d'une autre session mais qui, pourtant, nous oblige maintenant à prendre position, un peu – je dirais – les mains liées puisqu'on nous a dit que si l'on touchait à quelque chose, on ferait dégringoler par essence tout ce qui a été prévu dans le budget.

Autre désagréable impression est la politique – je dirais – de saucissonnage qui ressort de ce paquet de mesures structurelles. On nous demande de nous prononcer sur treize lois qu'il faut modifier alors que certaines, nous a-t-on dit, n'auront qu'un effet limité dans le temps, sans que l'on ait une garantie que cet effet limité dans le temps, effectivement, sera vraiment limité dans le temps. Il est plus facile d'agir dans la discrétion et la compétence du Conseil d'Etat que de revenir devant le Grand Conseil pour remodifier une loi que l'on a touchée. C'est pour ça que nous nous posons la question: Pourquoi n'avoir pas fait une loi spéciale puisque, à situation particulière, réponse particulière? Et cette loi spéciale aurait, elle, le mérite d'être limitée dans le temps.

Cela dit, la modification des treize lois touche de très près au très fragile équilibre de la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Qui dit répartition des tâches, dit aussi évidemment incidences financières sur les communes! Il est beaucoup plus facile de dire aux communes: «Y a qu'à augmenter les impôts!» Depuis le moment et le temps que j'entends dire «y a qu'à, y a qu'à», nos impôts auraient crevé tous les plafonds si on avait suivi ces recommandations. Mais «y a qu'à» ne peut pas s'appliquer. On ne peut pas tout simplement, parce que certaines mesures seront prises – je m'empresse de préciser, même s'il y a des compensations par d'autres mesures – on ne les a pas toutes chiffrées. Dès lors, il est impossible de savoir qu'elles seront les retombées finales sur les communes. Ce que l'on sait, par contre avec certitude, c'est que les budgets des communes qui sont actuellement en train d'être réalisés passent par des coupes très douloureuses

dans beaucoup de prestations si on veut éviter le «y a qu'à augmenter les impôts»!

Cela dit, il y a également dans ces mesures, certaines qui touchent à des éléments qui sont très proches des citoyens, qui ont été acquises par des négociations très serrées, qui ont été également acquises par des modifications d'autres lois. Tout cet équilibre fragile va être remis foncièrement en cause et cela pour une période que l'on sait d'ores et déjà indéterminée. D'autre part, on pourrait également déplorer ici que de nouvelles pistes n'aient pas été explorées de manière un peu plus attentive. Par exemple, j'aurais aimé voir des propositions de simplification de certaines surréglementations dont on a maintenant l'habitude dans les communes, de l'allègement de certaines normes et mesures qui sont de plus en plus perfectionnistes dans bon nombre de domaines. Je citerai quelques exemples mais ils ne sont pas, et de loin pas, exhaustifs: la santé, les constructions, l'éducation, le social, etc. Des restructurations devraient également intervenir au niveau de l'informatique dont on sait les montants pharaoniques qui ont été dépensés, pour ne pas dire jetés par la fenêtre.

Pour toutes ces raisons, j'aurais également aimé voir ici, dans ce rapport, des mesures un peu plus concrètes que la simple prise de tous les domaines et la réduction de manière plus ou moins linéaire. Je me permettrai, au cours de la discussion concernant les modifications de diverses lois, d'intervenir de manière plus ciblée.

Elections judiciaires Assesseur-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye

Chassot Claude (ACG/MLB, SC). C'est à titre personnel que je prends la parole.

Dans le cadre des élections à des fonctions judiciaires, nous avons l'habitude de nous en référer notamment au préavis du Conseil de la Magistrature, qui donne plus ou moins le ton dans ce domaine. J'ai toujours été un lecteur attentif aux propositions émises par ce conseil, et dans les cas où les personnes candidates n'étaient pas connues, eh bien, je faisais mon choix en toute confiance en suivant les propositions de celui-ci. Dans cet ordre d'idées, quelle n'a pas été ma surprise, accompagnée d'un doute plus que certain, lorsque j'ai lu le préavis concernant le poste d'assesseur au Tribunal d'arrondissement de la Broye. Nous avons ici quatre candidats, avec des formations diverses, c'est le moins que l'on puisse dire, issus de milieux fort différents et avec des connaissances judiciaires qui ne le sont pas moins. A l'instar d'autres collègues syndics du district de la Sarine, j'ai souvent eu à m'en référer à l'autorité de surveillance des communes qu'est la préfecture. Dans cet ordre d'idées, nous avons toujours pu compter sur des conseils avisés, des décisions sans équivoque, des avis de droit sans ambiguïté de la part du service juridique de cette instance. Nous devons tout cela notamment à deux éminents juristes qui fonctionnaient à l'époque dans cette préfecture. L'un d'entre eux n'était autre que M. Joseph Borcard,

que beaucoup de membres de conseils communaux sarinois connaissent bien. Alors, chers Collègues, lorsque je constate que cette personne dont la compétence n'est plus à prouver se trouve en quatrième position, je me pose des questions, surtout lorsque le Conseil de la Magistrature émet des réserves quant à la compatibilité entre son activité professionnelle et sa fonction. Pour celles et ceux d'entre nous qui ont encore un peu de mémoire, je voudrais citer quelques exemples pour lesquels la compatibilité n'a en aucun cas été un obstacle à l'accomplissement de leur mandat. Actuellement, nous avons une conservatrice du Registre foncier de la Glâne qui était auparavant conservatrice du Registre foncier de la Veveysse et en même temps vice-présidente du Tribunal de la Veveysse. Il n'y avait pas de problème. Un juge de paix de Fribourg était auparavant conservateur du Registre foncier de la Glâne et en même temps juge auprès du Tribunal de la Glâne, pas de problème non plus. Et enfin plus loin de nous, dans les années 80, nous avons un conservateur du Registre foncier de la Broye qui était en même temps vice-président du Tribunal de la Broye et là, malgré le temps qui, il est vrai, nous sépare de cet état de fait, il n'y avait déjà pas de problème. La disponibilité de M. Borcard pour cette fonction lui étant notamment permise par son employeur, je souscris à l'idée que cette personne répond plus que pleinement à cette fonction.

Voilà donc les remarques que je souhaitais émettre. Je vous remercie, chers Collègues, de votre aimable attention. Pas de problème.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). Je m'exprime en tant que représentante du Grand Conseil au sein du Conseil de la Magistrature. La candidature de M. Joseph Borcard a fait l'objet de réserves parce qu'il a été notamment cité le problème de la compatibilité de son activité professionnelle, conservateur du Registre foncier de la Broye, avec celle d'assesseur puisque le Registre foncier est régulièrement chargé, en liquidation, de régime matrimonial, de mettre en œuvre les décisions du Tribunal civil. Il ne saurait dès lors exécuter les décisions auxquelles il peut être amené à participer. D'autre part, M. Borcard a une activité à 100% et en termes de disponibilité, il nous semblait que d'autres personnes pouvaient mieux répondre à cette conciliation entre activité professionnelle et celle de fonction accessoire. Enfin, il y a d'autres domaines dans lesquels M. Borcard peut être amené à avoir des contacts entre le registre foncier et le tribunal. Donc, c'est la raison pour laquelle une réserve a été émise quant au bon fonctionnement et à l'image de la justice que l'on donne à l'extérieur.

—

2013-DFIN-20 Programme de mesures structurelles et d'économies 2013–2016

Discussion générale: suite

Savary Nadia (PLR/FDP, BR). Je déclare tout d'abord mes intérêts: je suis syndique, membre du comité de l'Association des communes fribourgeoises, présidente des communes broyardes fribourgeoises et présidente du club des communes

de ce Parlement. Vous l'aurez compris, je souhaite intervenir au nom des communes fribourgeoises et du club des communes pour mettre en évidence l'importance du paquet global. Je tiens à remercier le Conseil d'Etat et la Direction des finances, en particulier pour les séances organisées avec l'ACF face aux mesures qui concernent directement les communes. Je tiens à relever que le comité n'a pas accueilli avec le sourire la proposition qui annonce une opération positive pour les communes d'environ 10 millions par année et reste encore très sceptique. Pourquoi? Parce que d'une part, toutes les projections reposent sur la planification financière et ses incertitudes et parce que d'autre part, la globalité pour l'ensemble des communes signifie que certaines vont peut-être pouvoir compter sur une opération positive, d'autres peut-être perdre. Dans l'absolu, je ne vous cache pas que le comité et l'ACF avaient envisagé une entrée en matière sur ce projet, car lorsque les communes sont confrontées à des difficultés financières, elles n'ont le choix que de puiser dans leur fortune, si elle existe, ou de prendre les mesures qui s'imposent sans pouvoir toucher aux finances de l'Etat et qui se traduit souvent par une augmentation de leur taux d'impôts. Une entrée en matière sur ce projet a été longuement discutée. Elle a été acceptée à la condition sine qua non que l'article 16a (nouveau) de la loi sur l'imposition des véhicules automobiles et des remorques soit confirmé dans les dispositions légales. Il est essentiel de pouvoir garantir un mécanisme de réévaluation intermédiaire afin de pouvoir assurer une opération positive pour chaque commune à la fin de ce programme de mesures structurelles. Dès lors, je mets en évidence l'exercice d'équilibriste qui prévaut dans l'élaboration de ces mesures structurelles. Les communes ne pourraient elles-mêmes les supporter sans que ce paquet soit voté tel que négocié avec le Conseil d'Etat. Il serait faux, à mon avis, d'affaiblir encore les communes, qui, je le rappelle, doivent composer avec une dette cumulée de plus d'un milliard de francs, pour pouvoir soutenir l'Etat, qui, lui, a encore une certaine fortune.

Je vous remercie d'avance pour votre attention et vous invite à soutenir ce paquet global.

Grandjean Denis (PDC/CVP, VE). Je suis employé d'Etat à la police et j'aurais deux questions sur ces mesures. La baisse des revenus des employés d'Etat est d'environ 170 millions sur trois ans. Ces employés d'Etat sont aussi des contribuables et il n'est fait nulle part mention de la baisse des revenus des impôts communaux suite à ces baisses de revenus. On parle d'environ 10%, ce qui ferait environ 17 millions de baisse de rentrées fiscales communales et il ne resterait que 13 millions des gains selon le message du Conseil d'Etat. Pourquoi n'est-il fait mention nulle part de cette baisse de revenus? Et puis la deuxième question concerne les incidences sur la Caisse de retraite de l'Etat avec des baisses de revenus et un gel du nombre de postes: quelles sont les mesures qu'il faudra prendre? Il y a déjà une augmentation des primes en 2014 de la Caisse de retraite, mais il faudra prendre certainement d'autres mesures, quelles seront-elles pour l'avenir?

Pour terminer, je dirais que je suis tellement suisse que je voterai pour la baisse de mon salaire pour le bien de notre beau canton de Fribourg.

Peiry Stéphane (*UDC/SVP, FV*). Permettez-moi rapidement de revenir sur les mesures touchant le personnel. Nous sommes conscients au sein du groupe de l'Union démocratique du centre des efforts qui sont demandés aux collaborateurs de l'Etat. Nous voulons de bonnes conditions de travail et nous voulons aussi des collaborateurs bien rémunérés. J'en conviens qu'il y a plus motivant pour les collaborateurs que d'amputer leur salaire, même temporairement. Mais je souhaiterais, puisque M^{me} Pythoud a pris l'exemple d'un citoyen fribourgeois moyen, collaborateur à l'Etat de Fribourg, rappeler quand même quelques réalités par rapport à la majorité des citoyens, qui, eux, travaillent dans des entreprises, je pense notamment aux PME. Il ne s'agit pas ici d'opposer des citoyens à d'autres citoyens, mais de quand même rappeler quelques réalités. Ces dernières années, le collaborateur qui travaille pour l'Etat a toujours bénéficié des augmentations liées au renchérissement, liées aussi aux paliers, suivant l'échelle, souvent au-delà du renchérissement et il a vu son pouvoir d'achat augmenter de manière importante. Le collaborateur qui travaille dans les entreprises, dans une PME, souvent, voit son salaire augmenter en fonction de la marche des affaires. Le collaborateur de l'Etat bénéficie du treizième salaire. Je sais qu'il y a encore un certain nombre d'entreprises qui ne versent pas forcément un treizième salaire, en tout cas il n'y a pas d'obligation légale. Le collaborateur que vous avez cité, M^{me} Pythoud, vous l'avez appelé M. X, avait trois enfants, donc il bénéficie bien sûr des allocations familiales, plus des allocations sociales versées par l'Etat, à raison de 150 francs pour les deux premiers enfants et 75 francs pour le troisième enfant. Le collaborateur d'une PME ne bénéficie pas de ce type d'allocations. Il bénéficie souvent d'un plan de prévoyance au minimum légal, alors qu'à l'Etat on a un plan de couverture supérieur au minimum légal, 9% de la cotisation est à charge du salarié, 12,5% est à charge de l'Etat. Celui qui travaille dans une entreprise, souvent, est dans un plan de prévoyance avec une répartition paritaire 50/50 des cotisations. A l'Etat, le collaborateur peut prendre une pré-retraite à partir de 58 ans, c'est rarement le cas dans les petites entreprises. Si M. X tombe malade, il va bénéficier pendant 730 jours de 100% de son salaire; celui qui travaille dans une PME c'est souvent 80% après un délai d'attente de 30 à 60 jours. Et enfin, le collaborateur de l'Etat bénéficie quand même d'un atout non-négligeable, une sécurité de l'emploi. Qui aujourd'hui dans une entreprise, une PME ou une grande entreprise, peut bénéficier d'une sécurité de l'emploi jusqu'à la retraite? Je pourrais aussi citer les semaines de vacances, les congés paternité et autres. Encore une fois, on est conscients de l'effort qui est demandé aux collaborateurs, on souhaite des collaborateurs motivés et bien rémunérés, mais il faut aussi qu'il soit conscient des avantages dont il bénéficie par rapport à la majorité de la population, qui, elle, travaille dans des entreprises et qui peut être soumise parfois à la pression de la marche des affaires ou de l'évolution de l'activité économique.

Je terminerai par deux petites questions à M. le Commissaire du Gouvernement concernant les mesures qui sont de la compétence du Conseil d'Etat. Ce n'est pas le sujet du débat, mais comme le 50% de ces mesures sont quand même prises ou de la compétence du Conseil d'Etat, j'aurais deux remarques à

faire. La première concernant les valeurs locatives. Vous dites, M. le Commissaire, qu'il y aura une augmentation linéaire de 10%. J'estime pour ma part que cette augmentation linéaire n'est pas juste. Je ne combats pas l'idée, mais il faudrait avoir une approche différenciée puisque l'on constate quand même des distorsions importantes. Etant patron d'une fiduciaire, je vois un certain nombre d'avis de taxation passer et je sais qu'il y a des distorsions importantes entre deux valeurs locatives pour un objet similaire. Je pense que là il y aurait une approche plus différenciée à avoir, peut-être même aussi avec les communes, qui, elles, voient aussi ces distorsions.

Un deuxième point concerne l'émolument que vous voulez taxer pour demander des délais supplémentaires pour le dépôt des déclarations d'impôts. Il faut savoir que les fiduciaires bénéficient de quotas pour déposer les déclarations d'impôts tout au long de l'année. Cela facilite grandement notre travail et cela facilite également le travail du Service cantonal des contributions puisque par définition le SCC ne veut pas taxer tous les contribuables en même temps. Et vous proposez de taxer ceci, je crois, de manière progressive. Mais je vous ferais éventuellement la proposition suivante, parce que l'autre mesure que je trouve intéressante, c'est de facturer un émolument pour la procédure de poursuite que vous fixez à 30 francs. Alors je vous proposerais de renoncer à l'émolument pour la demande du délai supplémentaire et de compenser cela par une augmentation de l'émolument pour la procédure de poursuite. Si vous augmentez cet émolument (*interruption de M. le Président*), vous avez trois fois plus de recettes qu'avec l'émolument prévu pour le délai supplémentaire.

Le Rapporteur. Je ne vais pas répondre aux 18 intervenants, mais je vais faire une certaine synthèse si cela est possible. Je constate une chose, c'est qu'il y a un seul point commun pour tous les intervenants, c'est un mécontentement général, des regrets, des désappointements, soit l'adage du trésorier de l'Etat qui me disait en commission: «Si personne n'est vraiment content, c'est la meilleure preuve qu'il y a symétrie des sacrifices.» Preuve en est que personne n'est content, donc la symétrie des sacrifices est bel et bien là.

Par rapport aux représentants des différents groupes qui ont parlé au nom de leur groupe, je constate qu'il y a aussi une focalisation et un horizon très différents. Il y en a qui critiquent une forte diminution de la fiscalité, qui est la situation actuelle, d'autres disent que nous vivons un enfer fiscal sur Fribourg, donc des visions totalement opposées. Il y a par contre plusieurs intervenants au niveau des groupes politiques qui ont dit qu'il y avait des analyses au niveau des mesures structurelles qui devaient être faites dans les prestations de l'Etat au niveau du fonctionnement. Et concernant les intervenants individuels, je constate une chose, on passe d'une politique de fiction assez négative, à une situation réelle, avec différents éléments concrets.

Demierre Anne-Claude, Présidente du Conseil d'Etat. J'aimerais remercier toutes les personnes qui sont intervenues pour soutenir ce paquet de mesures structurelles et d'économies. Vous l'avez bien compris, le Conseil d'Etat est contraint de vous présenter ce catalogue au vu de la détérioration de la

situation et des perspectives financières du canton. Il s'agit bien d'un paquet; chaque mesure qui devrait être retirée de celui-ci devra être compensée, puisque le budget 2014, comme je vous l'ai dit dans l'entrée en matière, comprend l'ensemble des mesures. Nous le savons, ces mesures font mal. Elles font mal au Conseil d'Etat, mais nous les avons élaborées en analysant plus de 300 propositions. J'aimerais redire là que l'ensemble du domaine des subventions a été analysé, subvention après subvention et ce que nous avons fait, c'est d'essayer de maîtriser l'augmentation future. Nous n'avons pas diminué les prestations qui sont offertes à la population fribourgeoise, mais bien essayé de maîtriser l'augmentation. En ce qui concerne le personnel, évidemment là-aussi les mesures font très mal, même si nous avons pu les améliorer par rapport au projet mis en consultation de 16,5 millions, notamment en remplaçant cette contribution de 0,9% par une contribution de solidarité, qui est plus juste pour les plus petits salaires. Là-aussi, nous nous sommes engagés à reprendre la discussion concernant l'éventuel remboursement de ces éléments lorsque la situation nous le permettra. Nous avons déjà eu des programmes d'économie par le passé et nous avons toujours prouvé que nous respectons nos engagements. Si je prends simplement les dernières années, je rappelle qu'il y a eu l'introduction d'une cinquième semaine de vacances, une amélioration sur les trois dernières années de 2,2% de revalorisation du salaire en plus de l'indexation et des paliers. Au nom du Conseil d'Etat, je peux m'engager à reprendre les discussions lorsque la situation nous le permettra.

Plusieurs d'entre vous ont évoqué un gel du personnel, un poste par Direction, c'est vrai, mais en parallèle, pour le budget 2014, c'est 73 nouveaux équivalents plein-temps donnés pour la formation. Donc, je pense qu'on est loin d'un gel des postes de travail. Nous avons assumé les responsabilités qui nous échoient et nous sommes conscients qu'il faut répondre aux besoins de formation de nos enfants et de nos jeunes et nous le faisons.

En ce qui concerne l'élément des communes, le Conseil d'Etat, tout au long de l'analyse des différentes propositions, a tenu un inventaire précis des conséquences des décisions que nous prenions sur les communes. En aucun cas le Conseil d'Etat n'entendait reporter des charges sur les communes, c'est pour ça que le bilan a été fait, soit un bilan positif de 11 millions. Je peux rejoindre M^{me} la Députée Savary lorsqu'elle dit que cela dépend des communes. Et puis, bien évidemment, c'est par rapport au plan financier de l'Etat, puisqu'on est sur des projections. Mais on le voit déjà au budget 2014, si nous n'avions intégré les mesures telles que nous les proposons, certains chiffres exploseraient de façon assez importante. Donc là, le Conseil d'Etat s'est engagé à mettre en place un mécanisme d'évaluations et de corrections. De plus, le Conseil d'Etat s'est également engagé à mettre sur pied un groupe de travail avec l'Association des communes pour discuter de tout ce qui est normes et directives. Donc, là-aussi, nous respecterons nos engagements.

J'aimerais juste reprendre deux points, notamment sur l'aide et les soins à domicile, Dieu sait si c'est un thème qui m'est cher. Effectivement, nous devons absolument favo-

riser le maintien à domicile et développer l'aide et les soins à domicile. Ce que nous proposons, ce n'est pas de couper dans l'aide et les soins à domicile, cela fait partie du bilan que nous faisons avec les communes, c'est de passer de 35 à 30% sur la participation de l'Etat. Mais je suis convaincue que les communes continueront d'offrir les prestations qu'elles offrent. La finalité d'une personne qui serait placée en EMS de toute façon coûterait bien plus cher, donc ce serait absolument un faux calcul que d'aller dans une autre direction. En ce qui concerne les réductions de primes, nous avons pris en compte, dans le cadre du budget 2014, les 2% d'augmentation des primes maladies, donc nous augmenterons en conséquence les réductions de primes. Par contre, nous prenons une mesure qui est de ne plus retenir la prime moyenne fixée par la Confédération, mais une prime moyenne inférieure, ce qui est tout à fait possible si les personnes analysent des modèles d'assurances-maladie, notamment avec des modèles de médecins de famille. Il n'y aura pas de conséquences pour les contribuables par rapport à ça.

Godel Georges, Directeur des finances. Tout d'abord, merci également à l'ensemble des députés qui se sont exprimés avec différentes considérations et remarques. En premier lieu, j'aimerais rappeler que ce n'est pas de gaité de cœur que le Conseil d'Etat touche le personnel. Je relève et reprends les paroles de notre Président pour dire que par le passé, il a su le reconnaître, et nous savons aussi le reconnaître, la qualité du personnel de l'Etat dans les différents services a été reconnue, puisque nous sommes, selon le constat des chambres du commerce, dans les premiers de Suisse au niveau des services.

Tout d'abord, permettez-moi de rappeler un élément. Au budget 2013, c'est-à-dire à l'automne 2012, le Grand Conseil a été d'accord d'accepter, et en même temps vous nous avez donné une mission, c'est-à-dire d'accepter un budget avec un prélèvement sur la fortune, comme l'a dit le président de la Commission des finances et de gestion, c'était le 6 novembre 2012. La mission, c'était de ne plus puiser dans la fortune pour équilibrer le budget. Eh bien, aujourd'hui, nous vous présentons le menu que nous vous avons concocté avec ce programmes de mesures structurelles et d'économie. Donc, nous répondons à votre demande.

Maintenant, j'en viens aux différentes remarques. Tout d'abord, vous l'avez constaté, qu'on le veuille ou non, c'est un projet équilibré, avec une symétrie des sacrifices. Dans la symétrie des sacrifices, nous touchons le personnel, qui représente dans le budget 2014 le 35,5% du total des charges, pour 25,5% pour être précis. Une remarque a été faite, *mais a-t-on tenu compte de ces diminutions de salaire de 170 millions?* J'aimerais rappeler ici que ce n'est pas une diminution de 170 millions, ce qui touche vraiment le personnel, c'est 31,1 millions pour la contribution de solidarité et le palier qui n'est pas accordé pour 2014, respectivement les demi-paliers 1^{er} juillet 2015 et 2016, ce qui fait 41 millions. Eh bien, je peux vous dire ici que nous en avons tenu compte et les communes ont reçu un document daté du 27 septembre 2013, du Service des contributions, pour l'année fiscale 2014, il faut tenir compte des incidences financières liées à l'application du programme structurel et d'économies élaboré par le Conseil

d'Etat. Je peux vous assurer, sous réserve de quelques éléments, que tout a été pris en compte. Maintenant bien sûr on a critiqué la fiscalité et en même temps on a fait des comparaisons avec les coupes qui existent. Effectivement, il ne faut pas le nier, pour des familles avec deux enfants, cela a des conséquences si on est collaboratrice ou collaborateur de l'Etat, que nous avons deux enfants et qu'en plus le couple travaille, avec tout ce qui est proposé, ça a des influences. Je vais vous donner une comparaison avec la fiscalité. Mais auparavant, M. le Député Mauron, je lui ai encore demandé, de ces motions dont il a parlé, qui ont été déposées en 2010, ces motions, à une exception près, n'ont pas été mises en route. D'ailleurs, dans le programme et le plan financier que nous vous avons présenté, nous avons prévu une diminution de la fiscalité de 25 millions par année. Nous nous sommes rendus compte que ce n'était pas possible et nous n'avons pas tenu compte de cette diminution de la fiscalité. De plus, depuis 2010, qu'est-ce qui a été fait? En 2010, ce n'était pas la motion concernée, mais c'était des déductions sociales pour enfants et frais de garde, conséquence pour l'Etat: 9 millions et pour les communes: 12,5 millions, en précisant qu'il y avait des prestations en capital. Et puis, une autre diminution qui ne vient pas de cette motion-là, c'est le splitting à 50% au lieu de 56%, et je crois qu'il y avait une large unanimité pour ça. Cela représente, pour les personnes physiques, 24 millions. Je crois que c'était juste de le faire et je pense qu'il fallait le répéter.

Maintenant, au niveau des comparaisons, une députée est intervenue avec un cas X, j'ai évalué plus ou moins le même cas, eh bien, on arrive à une charge supplémentaire pour cette famille, il est vrai, de plus de 1000 francs. Suivant les cas que l'on prend, ça peut aller de 1000 à 1400 francs, pour un collaborateur de l'Etat. Si je prends les diminutions de la fiscalité, pour un revenu de 60 000 francs, par exemple, avec deux enfants et deux activités, les décisions qui ont été prises en 2007 et 2011, c'est une diminution de 63,1%. Et pour un revenu de 100 000, c'est une diminution de 29,3%. Donc, dans les deux cas, les diminutions sont tout aussi fortes, je crois qu'il faut être prudent, tout aussi fortes voire davantage, ça peut être légèrement en-dessous, par rapport au coût réel des mesures que nous vous proposons, dont certaines sont pour trois ans.

En dernier lieu, concernant la fiscalité, nous avons constaté que nous ne sommes pas bien placés au niveau suisse, mais malgré les baisses fiscales qui ont été décidées, notre canton progresse en moyenne plus que les autres cantons.

J'en viens maintenant au personnel. Notre présidente l'a rappelé, c'est 97 postes que nous créons. Elle a parlé pour l'enseignement, mais la globalité, c'est 97 postes et on ne peut donc pas dire que nous faisons là un gel de personnel. Je crois que la situation est claire. Au niveau des coupes de l'ensemble, je ne veux pas aller dans le détail, mais simplement dire que sur les 11 domaines prioritaires entre 2012 et 2014, les charges augmentent de 8,4%, alors que les charges globales augmentent de 2,4%. C'est une augmentation de plus de 60 millions dans ces domaines. Entre 2013 et 2014, il y avait 1 milliard 64 millions de subventions dans le budget 2013, nous en avons

1 milliard et 68 millions dans le budget 2014, donc pas de diminution, mais c'est un frein à l'augmentation.

Il a été posé plusieurs questions quant au fonctionnement concernant la réglementation, je ne vais pas aller dans le détail, mais vous trouvez ces mesures dans le message à la page 32.

J'en viens maintenant aux communes. Puisqu'il y a eu beaucoup de programmes d'économies, je suis depuis 1986 au Grand Conseil, je ne veux pas tous les répéter, mais jamais de mémoire d'homme et de femme, il n'y a eu un équilibre aussi clair entre l'Etat et les communes. Il y avait une volonté ferme de ne pas avoir un bilan négatif pour les communes, cela a été dit par notre présidente. On verra le résultat final et on l'a toujours dit, ça a toujours été basé sur le plan financier et non pas sur le budget. Puis peut-être un élément, ce qu'a relevé un député, la fiscalité, pour les communes, c'est le 2/3 et pour l'Etat, 1/3. J'aimerais rappeler ici que la péréquation financière c'est un élément important de notre budget, sur lequel nous n'avons aucune prise. Je rappelle à cet effet que dans les comptes 2011, nous avons 488 millions d'encaissements et au budget 2014, 447 millions, simplement pour dire l'évolution négative que nous avons, mais on ne peut pas le corriger.

Par rapport aux différentes interventions, s'il fallait un programme limité dans le temps, j'aimerais dire ici, que, heureusement pour le personnel, c'est limité à trois ans, mais d'autres mesures telles que les valeurs locatives, sont pérennes pour les communes et c'est bien ainsi. Je crois que c'est important de le dire. Comme d'ailleurs les droits de mutation, mais d'autres éléments encore.

Pour terminer, j'en viens aux remarques d'un député par lequel il a été dit que j'avais été syndicaliste. C'est vrai M. le Député, j'ai été syndicaliste avec vous. Tout ce que vous avez cité est à peu près juste. Vous avez oublié la marche à Estavayer le 6 mars 2001. Mais mon expérience du syndicalisme m'a permis, avec mes collègues du Gouvernement, de trouver des solutions, d'une part avec l'Association des communes fribourgeoises et d'autre part avec la FEDE. Et nous avons négocié, nous avons trouvé des solutions, comme par le passé avec le prix du lait. Et je crois que l'on peut démontrer ici, au nom du Conseil d'Etat, bien que nous ayons mené des discussions difficiles, dures, longues, que nous sommes arrivés à une solution négociée et le Conseil d'Etat en est très heureux.

J'en viens à la dernière remarque maintenant, concernant la situation financière. C'est vrai que nous avons une situation financière qui est revue tous les trois mois et le dernier élément que j'ai donné au Conseil d'Etat, c'est la situation du 31 juillet, eh bien, nous sommes en négatif de 42 millions. L'expérience nous apprend qu'à la fin de l'année on s'améliore. Mais faisons très attention! Je vous donne deux chiffres: nous avons un budget d'un peu plus de 3 milliards 200 millions; si vous avez une diminution des charges de 0,5% et une augmentation des revenus de 0,5%, ça vous fait une amélioration de 33 millions. Donc, on est extrêmement fins ces dernières années, vous avez pu le voir. Mais ce que je peux dire quand même, notre présidente l'a dit, le Gouvernement saura relever le travail que font nos collaboratrices et collabora-

teurs. Si par hasard, mais je ne le pense pas aujourd'hui, nous faisons du bénéfice aux comptes 2013 après avoir assumé nos investissements, je le précise, et puis qu'il reste quelque chose encore pour alimenter des fonds, eh bien, en premier lieu le Conseil d'Etat saura, je dis bien s'il reste quelque chose, créer un fonds pour diminuer la charge que nous mettons sur les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat pour les années futures.

Les dernières remarques ont été faites sur les compétences. J'en ai pris note, M. le Député, je ne veux pas rallonger là-dessus, on aura l'occasion peut-être d'en causer hors séance, mais j'ai compris votre message, il y a certaines choses à faire encore.

Chassot Isabelle, Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport. J'aimerais brièvement répondre sur trois thèmes.

Le premier concerne les efforts que nous avons dû demander à l'Université d'effectuer également jusqu'en 2016. Il m'importe de corriger l'expression employée par M. le Député Schoenenweid, cela ne touche pas directement le fonctionnement de l'Université, cela touche son développement, ce qui est une importante différence. Les millions que nous lui avons demandé d'épargner touchaient cette volonté de développement et sa volonté de pouvoir – et nous ne contestons aucun des projets – prendre une certaine ampleur, voire aussi un certain envol. Mais nous avons dû demander à l'Université de faire des efforts comme ont dû le faire aussi l'ensemble des secteurs concernés. C'est ainsi que l'Université n'aura aucun nouveau poste en 2014 et aura deux postes en 2015 et deux postes en 2016. Par ailleurs, nous avons tout de même introduit dans le budget de l'Université des possibilités d'amélioration de sa situation si l'on pense en particulier à des moyens qui seront donnés aussi pour un développement de l'AMI, pour le renouvellement de son système d'information, qui est nécessaire, ainsi qu'à travers Blue Factory et cela n'est pas dans l'enveloppe de l'Université, la possibilité de participer au projet Blue Factory comme université également. Nous espérons dès lors que nous ne devons enregistrer une péjoration de la recherche, ce d'autant moins que les fonds consacrés à la recherche sont en fait des fonds tiers que l'Université doit aller chercher auprès du Fonds national de la CTI ou des projets européens. Je vous l'ai dit, le Conseil d'Etat a eu l'occasion de discuter à répétition reprises avec le recteur de l'Université et souhaite remercier l'Université pour la conscience qu'elle a eue de la situation difficile dans laquelle nous sommes et de la nécessité de pouvoir aussi contribuer à l'effort. S'il est exact que l'enveloppe 2014 sera moins importante que celle de 2013, cela revient uniquement aux mesures structurelles et d'économies qui touchent le personnel, puisque les salaires, évidemment versés par l'Université, seront touchés de la même manière que ceux de l'ensemble de la fonction publique.

S'agissant de la remarque au sujet de l'augmentation des taxes du secondaire II. Il me paraît important d'indiquer que nous proposons, que nous avons proposé et décidé une hausse de 275 à 375 francs annuels ainsi qu'une taxe d'inscription de l'ordre de 100 francs. Nous l'avons fait en prenant en compte aussi les comparaisons intercantionales. Vous me permettrez

de citer un canton que je connais assez bien puisque nous gérons ensemble un gymnase intercantonal. Dans le canton de Vaud, la taxe d'études annuelle est de 720 francs et la taxe d'inscription de 70 francs annuels. Nous en sommes dès lors, vous l'admettrez avec moi, encore assez loin avec le montant que nous demandons aux parents pour contribuer et les conscientiser aussi sur les coûts. J'espère que vous reconnaîtrez avec moi que ce n'était pas là la décision d'un gouvernement de centre-droite dans le canton de Vaud.

S'agissant ensuite de la remarque supplémentaire et pour reprendre aussi en partie l'exemple de M^{me} Pythoud, qui a aussi signalé cette augmentation qui porte sur le porte-monnaie des familles, il y a lieu quand même d'indiquer que le montant de la taxe est un des éléments immédiatement aussi pris en compte dans le cadre des bourses d'études versées aux familles et qu'une famille, avec un revenu en dessous de 60 000 francs, commence déjà à bénéficier aussi d'une bourse d'études et pourra prendre aussi en compte ces éléments. Nous en avons tenu compte en fixant le montant.

S'agissant enfin, pour M. le Député Schafer, de la question des mesures d'économies dans le domaine de l'enseignement, il est vrai qu'elles font partie d'un deuxième paquet. Le Conseil d'Etat sera saisi d'ici la fin du mois d'octobre du rapport du groupe de travail interdirectionnel rassemblant la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, celle de l'économie et de l'emploi et celle de l'instruction publique, toutes trois en charge de la formation. Nous avons chargé ce groupe de travail interdirectionnel d'une mission technique. Cela m'importe de le souligner, à savoir l'examen d'un certain nombre de mesures qui avaient été déposées dans le cadre de l'examen général que nous avons fait des mesures structurelles et d'économies ainsi que d'examiner d'autres mesures possibles. Ce groupe de travail doit évaluer chacune des mesures en prenant en compte les aspects en lien avec la qualité de l'enseignement, en particulier aussi celles qui sont le plus péjorantes ou justement le moins péjorantes.

Le Conseil d'Etat analysera le document et, le cas échéant, décidera d'un choix de mesures qui soient équilibrées et les moins dommageables pour la qualité de l'enseignement. Comme il l'a fait pour les autres mesures structurelles et d'économies, le Conseil d'Etat consultera ensuite les partenaires concernées sur le choix des mesures. Selon la nature des réponses qu'il recevra, il pourrait ensuite souhaiter une discussion avec les représentantes et représentants des associations du personnel. Cet engagement a été pris par le Conseil d'Etat dans un courrier adressé à la SPFF et daté d'hier.

Vous me permettrez cependant tout de même de relever et je suis reconnaissante au Conseil d'Etat d'avoir tenu compte de la situation particulière de la formation en cette rentrée 2013–2014, puisqu'au projet de budget 2014, nous prévoyons la création de 73,2 postes pour le secteur de l'enseignement, dont la très grande partie va à l'école obligatoire.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je suis abordé par M. le Député André Schoenenweid qui fait une comparaison entre l'Université et les prisons, respectivement les efforts respectifs qu'elles font pour l'assainissement

des finances de l'Etat. Il se focalise sur le prix de détention. J'aimerais ici simplement rappeler que c'est très compliqué, puisque ces prix sont fixés dans le cadre du concordat latin qu'on est en train de revoir. J'aurai l'occasion d'aller dans le détail dans le cadre du postulat Kolly/Peiry où on va dire les efforts qu'on fait effectivement. Par exemple, à Bellechasse, on n'arrive pas encore à la couverture des frais. Il reste encore à peu près 15% qu'il faudrait viser ces prochaines années. Donc, on ne fait pas rien mais le problème, c'est effectivement un concordat.

Projet de loi 2013-DFIN-20/A instaurant des mesures structurelles et d'économies (personnel de l'Etat)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Georges Godel**, **Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. A la CFG, l'entrée en matière a été acceptée par 11 voix et 1 abstention. Cette modification intervient pour trois points. Tout d'abord, il y a l'indexation des salaires qui sera adoptée dès que l'indice aura atteint 112 points. De plus, on introduit une contribution de solidarité temporelle dans le temps de 1,3% des salaires avec une franchise de 39 000 francs, un report des paliers dans le temps et une application de ces mesures non seulement au personnel de l'Etat, mais également aux préfets, magistrats et organisations subventionnées.

Le Commissaire. C'est le résultat de longues et très longues discussions avec notre partenaire la FEDE. Je n'ai rien d'autre à ajouter en l'état.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Au nom du groupe socialiste, j'aimerais exprimer mon incompréhension face aux mesures qui touchent le personnel de l'Etat. Le temps est à l'économie, certes, nous l'avons compris. Expliquez-moi pourquoi, lorsque tout va bien, des baisses d'impôts sont accordées, baisses qui profitent à toutes les couches de la population. Toutefois, lorsque le vent se lève, seuls les fonctionnaires doivent monter sur le pont. Cette asymétrie est choquante. Quels signes de reconnaissance voulons-nous donner à celles et ceux qui travaillent pour le bien public, pour notre communauté? Quelles motivations attendons-nous des employés de la fonction publique, lorsque l'on veut leur faire payer à eux seuls la mauvaise conjoncture? Une contribution de solidarité, peut-être temporaire, oui, mais un blocage de la progression salariale déploie son effet sur le long terme. En fin de compte, en janvier, l'effet temporaire ou permanent sera double sur la fiche de paie. Cette diminution de revenus entraînera l'économie dans une spirale. Moins on a d'argent, plus on doit le compter et moins on le dépense. C'est une logique implacable. Ce deuxième coup, cher aux joueurs

d'échec, ne semble pas avoir été étudié avec sérieux. Peut-être est-ce à cause de l'urgence qui, comme on le sait, est mauvaise conseillère. Je parle donc ici du ralentissement de l'économie. Certes, vous pouvez argumenter que 1% n'est pas énorme. L'effet psychologique, la peur du début du tunnel ne sont-ils pas à négliger? Il existe des moyens de rendre plus symétrique la solidarité. La motion que nous avons posée aujourd'hui en est un. Tout le monde doit participer à l'effort. Tout le monde doit se serrer les coudes, pas seulement les employés de l'Etat. Avec ces considérations, le groupe socialiste, malgré de fortes hésitations, entrera en matière, en vous recommandant toutefois d'accepter les amendements que nous allons déposer.

Baechler Marie-Christine (PS/SP, GR). Je déclare mes liens d'intérêt: je suis infirmière au sein du RFSM. Je tiens à exprimer ici le mécontentement et la déception des soignants par rapport aux mesures d'économies. Les soignants de ce canton ont le sentiment de devoir payer doublement. Ils ont déjà largement contribué aux mesures d'économies en devant composer avec tous les changements inhérents à la réorganisation récente du réseau hospitalier. Leur condition de travail s'est détériorée avec l'accroissement du flux des patients et l'augmentation de la charge administrative. Les changements d'affectation de certaines unités, les déménagements et l'adaptation aux nouvelles méthodes d'évaluation dans les EMS et les soins à domicile ont coûté beaucoup d'énergie. Les effectifs se réduisent au minimum et la charge de travail augmente. Malgré ces conditions difficiles, les soignants se sont investis pour maintenir une qualité des soins la meilleure possible et assurer la sécurité des patients. N'oublions pas que derrière les forfaits par cas, des vies humaines leur sont confiées. On annonce dans toutes les statistiques une pénurie de soignants pour les années à venir. Est-ce que nous souhaitons ainsi motiver les jeunes? Le personnel soignant effectuant un travail remarquable, il est constamment en contact avec la souffrance, assume des horaires irréguliers, pénibles, 24/24, 7/7 et est régulièrement contraint de raccourcir ses temps de récupération pour remplacer les collègues qui s'épuisent. La reconnaissance du travail passe aussi par le salaire.

Gobet Nadine (PLR/FDP, GR). On a entendu cet après-midi dans cet hémicycle que l'effort financier demandé, notamment au personnel de l'Etat dans le cadre des mesures structurelles d'économie, correspond aux baisses fiscales obtenues par la droite de ce parlement ces dernières années. Prétendre qu'il ne fallait pas octroyer de baisses fiscales pour éviter les mesures dont nous discutons aujourd'hui relève au mieux d'une grande méconnaissance des mécanismes de finances publiques et de fonctionnement de ce parlement, et au pire d'une mauvaise foi patente dans le discours à l'égard de la population fribourgeoise. Rappelez-vous, les baisses accordées de 2007 à 2011 pour les personnes physiques concernaient dans l'ordre les baisses du coefficient de l'impôt sur le revenu, la progression à froid, la révision du barème, les déductions sociales pour enfant avec frais de garde, les prestations en capital et le splitting à 50% au lieu de 56%, pour un total de 117 millions de baisses d'impôt cantonales qui ont profité aux seules personnes physiques. Or, les contribuables qui ont bénéficié de ces baisses fiscales sont pour une partie les mêmes que ceux qui ont défilé dans la rue en début sep-

¹ Message pp. 1571ss.

tembre ou le 4 octobre dernier. Je vous laisserai aller expliquer à ces manifestants, mais aussi à la population fribourgeoise, que pour maintenir les avantages de la fonction publique – hormis la sécurité de l'emploi, comme cela a déjà été dit – la 5^e semaine de vacances, l'allocation enfant de l'employeur, l'augmentation annuelle automatique des salaires en plus de l'indexation et une éventuelle future mesure d'assainissement du 2^e pilier. Pour maintenir tous ces avantages que l'on ne trouve pas forcément dans l'économie privée, qui emploie tout de même plus de 100 000 personnes dans notre canton, je vous laisserai leur expliquer que vous voulez revenir en arrière et annuler les baisses d'impôts qui ont été accordées ces dernières années à la classe moyenne et aux familles types citées par M. Mauron.

Revenons à cette mesure, certes difficile à accepter pour le personnel concerné. Elle est limitée dans le temps, contrairement aux autres mesures qui sont prévues à long terme et qui concernent tous les Fribourgeois qui participent à l'effort au travers des différentes mesures ou taxes. Les mesures proposées aujourd'hui ont été revues au terme de la procédure de consultation, à notre avis dans le bon sens. Elles ont d'ailleurs été acceptées par la FEDE, qui a fait des concessions parfois mal comprises. Pour terminer, relevons que le canton de Fribourg a la chance de disposer d'une administration de qualité grâce à ses collaborateurs motivés, qui œuvrent pour l'intérêt public. Il figure d'ailleurs régulièrement dans le peloton de tête du classement des administrations publiques réalisé par les chambres du commerce. Nous saluons la qualité du personnel de l'Etat, conscient que l'effort demandé est douloureux. Nous les remercions de leur compréhension, en rappelant qu'ils ont également intérêt à avoir un employeur qui se trouve dans une situation financière saine. Il serait utopique de penser que le Conseil d'Etat aurait pu prévoir des mesures d'assainissement sans toucher les charges de personnel, qui représentent tout de même les 37% des charges totales. Fort de ces remarques, le groupe libéral-radical acceptera d'entrer en matière sur cette mesure et refusera les amendements proposés.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). Le groupe Alliance centre gauche, dans sa majorité, refusera en tout cas une partie des dispositions prévues dans cette modification de loi pour la raison déjà évoquée dans le débat d'entrée en matière. D'une part, il n'est pas juste de faire porter au seul personnel un effort de solidarité sur le redressement des finances de l'Etat. Je voudrais simplement dire que s'il s'agissait d'augmenter de 1% le montant de l'impôt à payer à l'Etat pour tout contribuable fribourgeois, nous arriverions au même montant et tout le monde ferait acte de solidarité, quel que soit son revenu. Ici, nous ne prenons qu'une partie de la population et c'est injuste. Concernant la non-indexation des salaires, tant que l'indice n'est pas atteint, ça paraît une mesure logique. C'est dans ce sens que notre groupe suivra les propositions d'amendement et verra s'il accepte ou non la version finale.

Le Rapporteur. Je constate que l'entrée en matière n'est pas combattue. Nous pouvons passer à la lecture des différents articles.

Le Commissaire. Je prends acte de toutes les remarques qui ont été faites. Je peux comprendre ces remarques, mais il s'agit d'un accord négocié que nous avons trouvé et je pense qu'il est acceptable en fonction de toutes les discussions que nous avons eues.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 138A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Comme l'indique l'alinéa premier, la mesure est limitée dans le temps de 2014 à 2016. L'alinéa 2 précise l'indexation avec l'indice de référence de 112 pour pouvoir corriger les salaires. L'alinéa 3 a une relation avec le report des paliers dans le temps et sera effectif à partir de juillet 2015.

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Je déclare tout d'abord mon lien d'intérêt comme membre de l'Union Syndicale Fribourgeoise (USF).

Avec son plan d'économies, le Conseil d'Etat a placé dans sa mire le personnel des services publics et parapublics. Parler de cible n'est pas exagéré, car c'est bien aux salariés de l'Etat que l'on demande la part du sacrifice la plus importante. Baisse des salaires, renoncement à l'indexation, non-octroi des paliers, gel des postes de travail, ce sont des concessions lourdes qui sont demandées aux employés. Leur mécontentement manifesté dans les rues tant au mois de juin dernier qu'il y a quelques jours permet de faire le constat d'un ras-le-bol et d'une inquiétude qui ont rarement été démontrés avec une telle ampleur dans notre canton.

C'est un signal, plus encore un cri, face auquel notre groupe ne peut rester de marbre.

Le plan d'économies du Conseil d'Etat ne se contente pas d'une mesure à l'encontre du personnel mais, on l'a dit, d'une série de coupes dont le cumul est inédit. On a cité d'autres cantons qui passent par ces mesures structurelles ou d'économies, mais aucun autre canton n'a procédé avec autant de sévérité envers ses fonctionnaires; même dans le secteur privé les employeurs ne pratiquent pas de telles coupes généralisées dans les salaires nominaux, c'est tout dire.

Si notre groupe ne rejette pas l'entier des efforts exigés du personnel, nous ne pouvons pas les admettre tous en l'état. C'est pourquoi nous présentons deux amendements dont le premier porte sur l'article 138a alinéa 3. Nous vous proposons de biffer le mot «renoncer» et de formuler l'article ainsi: «Le Conseil d'Etat peut reporter l'octroi de l'augmentation annuelle dans le courant de l'année civile.» Cette nouvelle formulation permet de tenir compte de l'incertitude liée à l'indexation des salaires, elle permet de rendre moins inéluctable la négation de toute augmentation des salaires, sans effacer la mesure préconisée par le gouvernement; elle permet surtout d'ouvrir de nouvelles négociations avec les organisations représentant le personnel pour envisager et rediscu-

ter le calendrier, le moment à partir duquel l'augmentation annuelle peut être octroyée.

Nous vous demandons donc de soutenir cet amendement.

Le Rapporteur. Par rapport à cette proposition d'amendement, au niveau de la Commission des finances et gestion, nous n'en avons pas discuté donc je ne peux accepter cet amendement tel qu'il est proposé.

Le Commissaire. Je rappelle que cela a fait l'objet de discussions avec notre partenaire, la Fede; par conséquent, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

- > Au vote, l'amendement Ganioz, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 62 voix contre 31 et 3 abstentions.

Ont voté en faveur de l'amendement Ganioz:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 31.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempf-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 62.*

Se sont abstenus:

Chassot (SC, ACG/MLB), Corminboeuf (BR, PS/SP), Repond (GR, PS/SP). *Total: 3.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 138B (NOUVEAU)

Ganioz Xavier (PS/SP, FV). Dans le même esprit que tout à l'heure, au sujet de notre précédent amendement, et sur la base des mêmes préoccupations qui sont les nôtres quant au personnel de l'Etat, le groupe socialiste vous propose un deuxième amendement sur cet article, en particulier sur le deuxième alinéa, cet article qui traite de la contribution temporaire de solidarité à laquelle le Conseil d'Etat veut soumettre le personnel de la fonction publique.

Notre proposition cherche clairement à atténuer le sacrifice financier important qui est sollicité en particulier à l'égard des bas salaires et des personnes travaillant à temps partiel. Dans sa formulation telle que proposée par le Conseil d'Etat, l'alinéa 2 entraîne une baisse de revenu plus que substantielle pour les salariés concernés. Sur trois ans le manque à gagner est important: près de 7000 francs pour une aide infirmière, 10 000 francs pour une infirmière, plus de 12 000 francs pour un enseignant au cycle d'orientation. Sans compter que la contribution exigée sera calculée au prorata du taux d'activité pour un salarié à mi-temps, il serait prélevé dès 1500 francs.

C'est pourquoi nous vous proposons de modifier cette caudèle et de faire un geste de sens et de responsabilité à l'égard des personnes touchant les rémunérations les plus faibles. Nous vous proposons d'élever le montant annuel de référence de 39 000 à 52 000 francs, soit d'établir le plancher minimum à 4000 par mois.

4000 francs, plus qu'un symbole, c'est le socle d'une rétribution digne en-dessous de laquelle il n'est pas décent d'appliquer une quelconque sape.

Cette proposition ne touche pas l'idée de la réduction des traitements en elle-même, elle ne concerne pas non plus les pourcentages avancés ni le calendrier souligné, c'est une proposition que nous jugeons réaliste et pondérée. A nouveau, nous vous demandons votre soutien.

Le Rapporteur. Cette proposition d'amendement n'a pas non plus été discutée dans le cadre de la Commission des finances et de gestion. Donc de ce fait, je ne peux pas accepter cette proposition d'amendement. Ce d'autant plus qu'il n'y a aucune proposition de compensation qui est proposée. Et il y a également le fait qu'entre le projet initial qui a été mis en consultation et le projet que nous discutons cet après-midi, le Conseil d'Etat in corpore a négocié avec la Fede pour trouver une solution que nous discutons maintenant, donc c'est pour cette raison que je vous invite à soutenir la version du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. Evidemment je vous invite à suivre la proposition du Conseil d'Etat pour les raisons suivantes: tout d'abord, lorsque nous avons mis notre projet en consultation, il y avait une retenue sur les salaires de 0.9%. Après discussion avec notre partenaire, nous avons convenu de ne pas avoir de déduction pour les premiers 39 000 francs. Et je rappelle que, sous cet angle-là, pour un salaire annuel, des bas salaires donc, on tient compte de ces bas salaires de 40 000 francs. La première version, cela faisait 360 francs par année

et pour 40 000 francs. La version que nous vous proposons avec 1,3%, c'est 13 francs. Je donne quand même l'explication pour un salaire de 120 000 francs, avec le 0.9% cela faisait 1080 francs pour l'année, et là nous sommes presque à l'équilibre, on arrive à 1053 francs. Ce qu'il faut dire aussi, c'est que, si l'on diminue aux uns, il faut augmenter à d'autres, sinon nous n'avons pas l'équilibre financier. Or, je constate que l'amendement de M. le député Xavier Ganioz ne compense pas ces éléments-là, puisqu'il reste 1,3%, respectivement à 1 pour 15 et 16.

Par conséquent, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat.

- > Au vote, l'amendement Ganioz, opposé à la version initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 61 voix contre 34 et 1 abstention.

Ont voté en faveur de l'amendement Ganioz:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 34.*

Ont voté en faveur de la proposition initiale du Conseil d'Etat:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 61.*

S'est abstenu:

Corminbœuf (BR, PS/SP). *Total: 1.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 2

ART. 28A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Par rapport à cet article 28a (nouveau), la Commission des finances et de gestion a fait une modification qui a été acceptée par le gouvernement. C'est pour la clarté des débats que la CFG propose de rajouter les préfets en plus des membres du Conseil d'Etat et du Tribunal cantonal. Ceci est valable également pour l'article 138a et b.

Le Commissaire. Je confirme les propos du président de la commission.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, tel qu'il sort des délibérations, par 73 voix contre 22. Il y a 2 abstentions.

Ont voté oui:

Ackermann (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Girard (GR, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Menoud (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA,

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1772ss.

PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 73.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Chassot (SC, ACG/MLB), Duc (BR, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Rodriguez (BR, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 22.*

Se sont abstenus:

Emonet (VE, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP). *Total: 2.*

—

Projet de loi 2013-DFIN-20/B instaurant des mesures structurelles et d'économies ([imposition des] véhicules)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Erwin Jutzet**, **Directeur de la sécurité et de la justice.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Cette modification de loi vise à augmenter de manière globale l'impôt sur les véhicules de 10%. Cette adaptation devrait rapporter 9,25 millions de recettes supplémentaires. L'entrée en matière a été acceptée tacitement par l'ensemble des membres de la Commission des finances et de gestion.

Collomb Eric (PDC/CVP, BR). Je tiens à préciser que je m'exprime ici à titre personnel et non au nom du groupe Parti démocrate-chrétien – Parti bourgeois-démocratique. Je m'exprime ici en tant que Président du TCS du canton de Fribourg qui représente, il faut le dire tout de même, 56 000 membres. Un club qui est plutôt constructif et consensuel et qui n'est pas, vous serez d'accord avec moi, un club de contestataires dogmatiques. C'est aussi pour cela que le TCS dit aujourd'hui qu'il en a assez de ces augmentations sur les automobilistes.

Aujourd'hui cette augmentation qui nous occupe est liée à l'indice suisse des prix à la consommation et, dans le point 7.2. a) on dit «pour autant que cet indice varie d'au moins 5%». Donc dès le moment où une variation d'au moins 5% est là, le Grand Conseil peut décider d'une augmentation. Alors on a été un petit peu en-dessus et un petit peu en-dessous, on a un petit peu flirté avec cette barre des 5%. D'ailleurs le Conseil d'Etat le dit: «le palier a momentanément été franchi» et il dit encore ensuite: «devant l'imminence du franchissement». On

est vraiment sur cette limite du «on peut ou on ne peut pas». Ce qui nous excite le plus tout de même, c'est qu'il ne s'agit pas de 5% d'augmentation dont on parle, c'est bien de 10%. Ces 10% pour nous ne tiennent pas du tout la route puisque l'indice suisse des prix à la consommation a évolué, sur les dix dernières années, de 0,7% en moyenne. Sur les cinq dernières années, de 0,4% en moyenne. Cela veut dire qu'en augmentant de manière anticipée de 5% de plus que ce qui serait aujourd'hui possible, on anticipe déjà une hausse pour les dix prochaines années. Et cela est pour nous totalement intolérable. Il y a l'augmentation de la vignette, qui, je l'espère, sera refusée par le peuple, mais tout-de-même si la vignette passe le cap de la votation, les Fribourgeoises et Fribourgeois paieront 10 millions de plus pour la vignette. Ils paieront encore une fois à peu près, vous l'avez dit, 9.5 millions pour l'imposition des véhicules dans ce canton, cela fait à peu près 20 millions d'augmentation. Je trouve que cette augmentation est totalement arbitraire et disproportionnée. Finalement passer de 5 à 10%, pourquoi ne pas passer, M. le commissaire du gouvernement, à 15%?

Je vais donc refuser cette mesure que je trouve plus asymétrique que symétrique.

Gander Daniel (UDC/SVP, FV). Le 13 mai 2013, nous intervenions pour dire que l'OCN dans son rapport annuel faisait mention de sa gestion moderne qui s'est traduite par des finances saines et un résultat une nouvelle fois confortablement bénéficiaire.

Cette dernière phase avait toute son importance, car si certains clients sont satisfaits voire même très satisfaits des services rendus, d'autres le sont moins. L'OCN faisait mention que le revenu des impôts sur les véhicules et les remorques a rapporté plus de 92,5 millions de francs en 2012. Rappelons ici encore une fois que plusieurs milliers de véhicules ayant obtenu l'étiquette énergie A bénéficient aujourd'hui de l'exonération fiscale. Ce qui représente un manque à gagner pour l'Etat et les communes d'environ 4 millions par année. Comme nous l'avons dit en mai, le fait d'exonérer les uns et pas les autres, c'est tout simplement de la discrimination. Alors pourquoi ne pas imposer cette majoration de 10% aux détenteurs de ces véhicules, lesquels sont également sur nos routes, et créent de ce fait aussi des bouchons. Et pourquoi, comme dans un passé récent, ne pas imposer les cycles pour lesquels les collectivités publiques se dévouent à créer de nombreux aménagements. Aujourd'hui, l'Etat nous propose cette majoration de 10% pour 2014. Cette nouvelle hausse va pénaliser une nouvelle fois les automobilistes les plus vulnérables, ouvriers, employés, fonctionnaires qui doivent se rendre à leur travail à des heures différentes ou qui n'ont pas de transports publics à proximité. Qui pénalisera aussi les parents, voire les grands-parents qui ont la garde des enfants et qui doivent les conduire à l'école ou sur des lieux d'activités sportives culturelles et autres. Qui pénalisera encore tous les bénévoles qui, à longueur d'année, prennent en charge des personnes handicapées ou à mobilité réduite. Et qui pénalisera enfin toutes les entreprises de transport, de taxi, etc. avec à la clé une augmentation des coûts de leurs prestations.

¹ Message pp. 1571ss.

Oui, nous sommes contre cette majoration car une autre épée de Damoclès nous attend de la part de la Confédération. Vous le savez en effet que notre Ministre fédéral de l'écologie nous propose rien d'autre qu'une augmentation de la vignette à 100 francs et une augmentation de 20 ct. le litre d'essence. Certes, il y aura des retombées économiques pour le canton, mais quelles en seront les conséquences financières pour les portemonnaies des automobilistes? A titre personnel, je vais donc réserver ma décision.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei befasste sich eingehend mit der Modifikation des Gesetzes Nr. 635.4.1 Artikel 1 Abs. 3 «Erhöhung der Motorfahrzeugsteuer». Auch wenn es sich hier um eine Steuererhöhung handelt, sind wir uns bewusst, dass diese für die Realisierung des Struktur- und Sparmassnahmenprogramms 2013–2016 unumgänglich ist.

Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei stimmt grossmehrheitlich für Eintreten und für Annahme dieser Gesetzesmodifikation.

Bonny David (PS/SP, SC). Je me permets d'intervenir à titre personnel et non au nom du groupe socialiste. Mon lien d'intérêt: je suis propriétaire de véhicule à moteur et habitant d'une région que je pourrais qualifier de périphérique.

Il y a quelques mois, le Grand Conseil suivant le mot d'ordre du Conseil d'Etat repoussait largement une motion populaire ainsi que d'autres objets parlementaires qui réclamaient davantage de transports publics en particulier dans les régions périphériques de notre canton, dans les régions éloignées des centres ou des agglomérations urbaines.

Aujourd'hui le Conseil d'Etat propose d'augmenter l'imposition des véhicules. Qui seront donc ces fribourgeois à être principalement touchés par cette mesure? Les habitants des régions périphériques de notre canton, les habitants des régions éloignées des centres ou des agglomérations urbaines. Les mêmes à qui nous n'octroyons pas davantage de transports publics. Les familles avec enfants de ces régions seront durement imposées car, sans transports publics dignes de ce nom, sans RER, sans gare accessible à proximité, ces familles doivent obligatoirement se doter d'un voire de deux véhicules pour leurs déplacements et organisation.

Avec cette proposition de modification de la loi, de nombreuses familles dans le canton seront fortement pénalisées et vous savez très bien qu'il n'est pas possible de loger tous les fribourgeois dans les villes ou agglomérations de notre canton pour profiter des nombreuses offres de transports publics de proximité. Des transports publics efficaces pour tous d'abord et ensuite discutons pour augmenter l'imposition des véhicules.

Pour cette raison, et par solidarité avec les familles, je ne soutiendrai pas cette proposition de modification de la loi.

Fasel-Roggo Bruno (ACG/MLB, SE). Eine Mehrheit unserer Fraktion wird der Änderung des Gesetzes vom 14. Dezember 1967 zur Besteuerung der Motorfahrzeuge und der Anhänger (Tarifplanung B) zustimmen.

Am 3. November 2011, Wahljahr, hat der Grosse Rat mit 65 Nein gegen 34 Ja über die Botschaft Nr. 272 abgestimmt. Damals war der Referenzindex von 99,7 Punkten im Verhältnis zu 5,2 Prozent nicht akzeptiert worden. Vielleicht waren wir zu vorsichtig oder zu wenig vorausschauend.

Heute kommen wir nicht darum herum, über die Tarifierhöhung um 10 Prozent zu entscheiden. Nachdem das Bundesamt für Statistik für das Jahr 2014 einen Indexstand von 160,4 Punkten voraussieht ist aufgrund der finanziellen Aussichten des Staates eine Erhöhung um 10 Prozent gerechtfertigt. Die Indexierung entspricht 4,8 Prozent und die reelle Tarifierhöhung beträgt 5,2 Prozent – summa summarum: 10 Prozent. Dabei profitieren auch die Gemeinden.

Dies sind meine Bemerkungen zur Umsetzung der Struktur- und Sparmassnahmen.

Le Rapporteur. Comme je vous l'ai dit dans le débat d'entrée en matière au niveau de la Commission des finances et de gestion, c'est à l'unanimité des membres présents que nous avons accepté cette mesure concernant l'imposition des véhicules. Il faut savoir une chose, pour que le bilan soit positif globalement au niveau des communes il faut qu'il y ait des recettes supplémentaires. Ces recettes supplémentaires, c'est notamment une restitution de cet impôt supplémentaire sur les véhicules pour les communes. Donc je vous invite à accepter cette entrée en matière et cette augmentation.

Je tiens aussi, à titre personnel, pour répondre à M. Bonny à dire que je suis aussi dans une région périphérique, que j'ai aussi deux véhicules privés obligatoires pour ma fonction et celle de ma famille et que j'accepte aussi cet impôt supplémentaire pour l'intérêt commun.

Le Commissaire. Es ist mir bewusst, dass es nicht populär ist, Steuern zu erheben respektive zu erhöhen. Ich glaube aber, Herr Grossrat Paul Herren-Schick hat es richtig gesagt, wir müssen diese Kröte halt schlucken. Es geht auch darum, dass wir eine Opfersymmetrie haben. Wir haben vorher beim Personal Einschnitte gemacht und der Staatsrat hat hier versucht, ein ausgewogenes Sparprogramm zu machen.

Was die Schwankungen betrifft: Beim Konsumentenindex ist es richtig. Aufgrund der Indexierung hätten wir lediglich 4,8 Prozent erhöhen können. Der Gesetzgeber – und Sie sind der Gesetzgeber – ist natürlich frei, höher zu gehen. Und hier schlägt der Staatsrat vor – die vorberatende Kommission mit 12 zu 0 Stimmen ebenfalls –, diesen Effort zu machen und eine Erhöhung um 10 Prozent vorzuschlagen.

Je vous prie donc vraiment de suivre et de ne pas casser tous le programme d'économies. Ici c'est quand même un revenu qui est très important pour équilibrer nos finances de l'Etat.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 79 voix contre 6 et 5 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet

(VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 79.*

Ont voté non:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

Se sont abstenus:

Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 5.*

Première lecture

ART. 1

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 5. Il y a 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schuway (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 83.*

Ont voté non:

Bonny (SC, PS/SP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Duc (BR, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Roubaty (SC, PS/SP). *Total: 5.*

Se sont abstenus:

Grivet (VE, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

Projet de loi 2013-DFIN-20/C instaurant des mesures structurelles et d'économies (rétrocession de l'impôt sur les véhicules)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), *Président de la Commission des finances et de gestion.*

Commissaire: **Erwin Jutzet**, *Directeur de la sécurité et de la justice.*

Entrée en matière

Le Rapporteur. Là également la Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière tacitement, c'est-à-dire avec l'ensemble des membres présents, et c'est la correction de la rétrocession au communes qui passe de 30 à 20%.

Le Commissaire. J'aimerais simplement rappeler ici que, suite à la consultation et aux négociations que notamment la Direction des finances avait avec l'association des communes, une disposition à l'article 16a a été introduite. Elle prévoit qu'en 2017 on va revoir si cette mesure est encore nécessaire ou si l'on peut revenir sur un autre taux de rétrocession.

Herren-Schick Paul (UDC/SVP, LA). Die Reduktion des Rückerstattungsansatzes der Motorfahrzeugsteuer an die Gemeinden von bisher 30 Prozent auf neu 20 Prozent wurde von unserer Fraktion eingehend diskutiert.

Die Richtigkeit der Neuevaluation im Jahr 2017 sowie das Bilanzziehen in den Jahren 2015 und 2016, neuer Artikel 16a, wird hervorgehoben, womit eine positive Bilanz gegenüber den Gemeinden gewährleistet ist und eine mögliche Anpassung des Prozentsatzes vorgenommen werden kann.

Auch hier stimmt die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei für Eintreten und für Annahme dieser Gesetzesmodifikation.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 1 AL. 2

Le Rapporteur. Cet article 1 alinéa 2 touche justement à la correction du taux pour la rétrocession aux communes, qui passe de 30 à 20%.

- > Adopté.

ART. 16A (NOUVEAU)

Le Rapporteur. Cet article 16a (nouveau) a été construit après la négociation avec les communes pour vérifier que le bilan au niveau des communes soit toujours positif et que, si cela n'est pas le cas, une correction intervienne sur le taux de rétrocession pour les communes.

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 76 voix contre 1. Il y a 8 abstentions.

Ont voté oui:

Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbeuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Page (GL, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggén (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfél-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 76.*

A voté non:

Rodriguez (BR, PS/SP). *Total: 1.*

Se sont abstenus:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck (FV, PLR/FDP), Emonet (VE, PS/SP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/

¹ Message pp. 1571ss.

MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 8.*

Projet de loi 2013-DFIN-20/D instaurant des mesures structurelles et d'économies (assistance judiciaire)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), *Président de la Commission des finances et de gestion.*

Commissaire: **Erwin Jutzet**, *Directeur de la sécurité et de la justice.*

Entrée en matière

Le Rapporteur. La Commission des finances et de gestion a accepté l'entrée en matière de manière tacite, c'est-à-dire à la majorité des membres présents. Ce projet octroie au pouvoir judiciaire un accès automatique aux données du Service cantonal des contributions. Cet accès sera réglementé et cet octroi vise à pouvoir récupérer les frais d'assistance judiciaire.

Le Commissaire. Une petite précision: ce n'est pas le pouvoir judiciaire mais le Service de la justice qui aurait cet accès. Et c'est à lui qu'il incombe de demander le remboursement de cette assistance judiciaire si le bénéficiaire est revenu à meilleure fortune.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 123 AL. 4 (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2

ART. 145B AL. 5 (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 À 3, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.

- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 83 voix contre 0. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bischof (GL, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattiger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot (VE, UDC/SVP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 83.*

S'est abstenu:

Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 1.*

¹ Message pp. 1571ss.

Projet de loi 2013-DFIN-20/E instaurant des mesures structurelles et d'économies (mesures pédago- thérapeutiques)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Isabelle Chassot**, **Directrice de l'instruction publique, de la culture et du sport.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Ce projet de loi comprend deux modifications. D'une part, il supprime les indemnités de transport pour les bénéficiaires de mesures qui ne peuvent se déplacer de façon autonome, une économie de 48 000 francs pour le canton et 58 000 francs pour les communes, et il suspend l'octroi de nouvelles autorisations pratiques pour les prestataires privés jusqu'à fin 2016. Ce projet de loi a été accepté à l'unanimité des membres de la CFG

Schneuwly André (ACG/MLB, SE). Meine Interessenbindung: Meine Frau ist Logopädin, aber nicht als Privatanbieterin tätig.

Die Streichung von Zulassungen für neue Praxen und die Budgetplafonierung im Bereich der pädagogisch-therapeutischen Massnahmen wirken sich vor allem auf Kinder im Vorschulalter aus bevor sie im Kindergarten oder in der Schule sind. Gerade in diesem Kindesalter ist die Sprachförderung von Kindern mit Entwicklungsrückständen enorm wichtig. Die Zusammenarbeit und die Begleitung von Eltern sind in dieser Phase zentral. Die Eltern werden entlastet und haben Vertrauenspersonen, die unterstützend und beratend zur Seite stehen und direkt mit den Kindern zusammen arbeiten.

Nebst dem Frühberatungsdienst, dem Fachpersonal des Vereins Familienbegleitung, verrichten die Logopäden bis in den Eintritt in den Kindergarten präventive Arbeit, die nicht durch Finanzkürzungen tangiert werden darf. Der Bedarf an pädagogisch-therapeutischer Arbeit hat zugenommen. In den letzten Jahren hat die Sensibilisierung für die Sprachentwicklung bei den Eltern, bei den Ärzten, Fachpersonen und bei den Lehrpersonen zugenommen.

Zusätzlich nimmt die Bevölkerung im Kanton Freiburg zu. Die privaten Anbieter füllen durch ihr Angebot eine wichtige Lücke für unsere Kleinsten. Darum, meine Damen und Herren, dürfen wir diese Sparmassnahme nicht annehmen.

Aus diesen Gründen wird die Mehrheit des Mitte-Links-Bündnisses die Sparmassnahme ablehnen und ist für Nicht-eintreten.

Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SE). Unsere pädagogisch-therapeutischen Hilfsdienste im Kanton verrichten sehr wertvolle und hervorragende Arbeit. Der Kanton ist verpflichtet, seit 2008 – also seit dem Inkrafttreten des NFA –

das aktuelle Bedürfnis abzudecken und die Finanzierung zu sichern.

Alle Kinder und Jugendlichen müssen Zugang zu diesen therapeutischen Massnahmen haben. Die hier vorliegende vorgeschlagene Gesetzesänderung schränkt den Zugang aber eindeutig ein. Die Chancengleichheit ist nicht mehr gewährt. Es entsteht eine Zweiklassenlogopädie. Vermögende Eltern können eine Therapie ausserhalb der Schuldienste, also bei einer freischaffenden Logopädin, bezahlen, wenn die Kosten nicht mehr vom Kanton übernommen werden, weniger Vermögende können das nicht. Leidtragende und Gestrafte sind die Kinder und langfristig wird diese Sparmassnahme nur mehr Kosten verursachen als jetzt gespart werden.

Es ist ein Hohn gegenüber denjenigen Kindern, die logopädische Betreuung brauchen, zu sagen, dass aus Spargründen solche Leistungen über die Beschränkung des Angebots zu lenken seien, wie in der Botschaft steht. Wir brauchen freischaffende Logopädinnen, weil die Schuldienste überlastet sind und nicht alle Kinder aufnehmen können.

Es ist zudem nicht akzeptabel, dass der Staatsrat diese Gesetzesänderung rückwirkend auf den 1. Juni 2013 in Kraft treten lässt und schon Gesuche abgelehnt hat, indem er sich auf dieses Gesetz beruft. Das ist nicht legal. Sie können nicht während des Spiels die Regeln ändern. Das ist unfair.

Die Sozialdemokratische Fraktion ist in dieser Frage gespalten. Im Namen einer kleinen Mehrheit beantrage ich Nicht-eintreten auf dieses Gesetz und dass der Staatsrat bitteschön den Dialog mit den Logopädinnen aufnimmt, um eine gute Lösung für die Kinder und Jugendlichen zu finden.

Meyer Loetscher Anne (PDC/CVP, BR). Pour soutenir ce moratoire, j'aimerais avoir la sécurité qu'une partie des montants économisés seront alors dévolus à des postes supplémentaires dans les services auxiliaires et ceci d'une manière homogène sur l'ensemble du territoire cantonal.

Rey Benoît (AGC/MLB, FV). La mesure qui nous est proposée aujourd'hui n'est pas une mesure d'économie, mais une mesure de renchérissement. Si nous avons l'art de regarder une telle mesure dans l'idée de la durabilité, nous verrions que nous reportons des charges et que nous nous préparons un avenir difficile. C'est la raison pour laquelle je vous propose de ne pas entrer en matière, car ce n'est pas une mesure d'économie.

Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, SC). La mesure en question pourrait être défendable, car les mesures de nature pédago-thérapeutique devraient être des mesures pour le service public, avec pour le personnel des professionnels engagés par des communes à travers les directions des services auxiliaires. Force est de constater que le nombre de logopédistes privés augmente. On peut se demander pourquoi. Personnellement, je pense que la problématique est faite maison, maison DICS. Pour être plus juste, l'argumentation dans le message devrait être inversée. Ce n'est pas l'offre des logopédistes indépendantes que la DICS devrait maîtriser, mais la demande en logopédie. La demande des parents qui, parce que les services auxiliaires sont débordés et ne peuvent plus

¹ Message pp. 1571ss.

prendre en charge leur enfant, s'adressent aux logopédistes privés. Parmi ces parents se trouvent ceux qui sont prêts à payer de leur poche la prestation de la logopédiste indépendante. Ce n'est pas un tel traitement à deux vitesses que le groupe socialiste soutient. Il y a la demande des enseignants qui recourent à des logopédistes indépendantes, parce que l'enfant en a besoin et parce que le service auxiliaire n'a plus de place. On ne peut pas laisser les enseignants seuls avec les problématiques les plus variées qu'amène une intégration.

Le concept sur l'enseignement spécialisé fait défaut. Il me reste quelques questions à poser à M^{me} la Commissaire du gouvernement. La première question tourne autour de l'agrément des prestataires privés. Ce moratoire serait-il également appliqué lorsqu'une logopédiste ferme son cabinet, par exemple pour raison d'âge? Une autre collègue pourrait-elle prendre sa place et adresser une demande d'agrément? Qu'en est-il d'une logopédiste privée qui a obtenu un agrément, fait une pause et veut reprendre son travail? Sa demande de renouvellement serait-elle accordée? Le moratoire concernant les logopédistes indépendantes aurait-il pour effet d'augmenter le nombre de logopédistes dans les services auxiliaires?

D'autres questions concernent l'article 5. Cet article devrait être abrogé. Le Conseil d'Etat a adopté le 27 août un arrêté introduisant un gel provisoire du nombre d'agrément de prestataires privés dans le domaine de la logopédie depuis le 1^{er} juin 2013. L'entrée en vigueur de la modification légale est également fixée au 1^{er} juin, avec effet rétroactif. Ma question vise le droit au remboursement des frais de transport. Est-ce que les logopédistes et les parents ont été avisés à temps? Devraient-ils rétroactivement, sans savoir ce qui les attend, prendre en charge les frais de transport à partir du 1^{er} juin 2013? Quelle que soit la décision que nous prenons, la DICS est appelée à mettre de l'ordre dans le dysfonctionnement entre l'offre publique et la complémentarité nécessaire de l'offre privée dans le domaine de la logopédie et dans bien d'autres domaines de l'enseignement spécialisé et des services auxiliaires.

Le Rapporteur. Je constate qu'il y a une demande de non-entrée en matière de plusieurs groupes politiques. Nous allons voter là-dessus. Concernant les autres questions, elles s'adressent plus directement à la DICS, je n'ai donc plus rien à ajouter.

La Commissaire. Il ne s'agit nullement d'une mesure d'économie, mais d'une mesure structurelle, que nous vous proposons avec ce projet de loi. Il me paraît important de vous rappeler quelques chiffres concernant la logopédie privée, reprise par le canton et les communes en termes de financement depuis le 1^{er} janvier 2008. Au moment où nous avons repris ce financement, l'OFAS nous avait annoncé des dépenses estimées de 2,188 millions pour l'année 2008. La réalité a été des dépenses de l'ordre de 2,8 millions en 2008. Ces dépenses ont passé à 3,433 millions en 2009, 3,674 millions en 2010, 3,854 millions en 2011 et 4,2 millions en 2012. Parler de mesures d'économies dans ce cas-là me paraît largement surestimé. Nous avons, durant cette même période, octroyé des agréments pour un nombre de logopédistes passant de 17 EPT à 25 EPT en 2011-2012. Cette évolution correspond à celle

des dépenses, ce qui met en évidence le lien entre l'offre et la demande.

Si nous proposons un moratoire, que le Conseil d'Etat a décidé par arrêté, c'est pour tenir compte du projet de concept de pédagogie spécialisée qui prévoyait d'exclure la logopédie indépendante des prises en charge des élèves scolarisés. Les logopédistes indépendantes sont informées de leur intervention en milieu préscolaire et postscolaire. Pour répondre à M. le Député Schneuwly, aujourd'hui, la logopédiste indépendante intervient non seulement dans le domaine préscolaire, mais aussi dans le domaine scolaire. Il ne s'agit nullement de mettre en danger la prise en charge dans le domaine préscolaire. Nous croyons aussi à une intervention aussi précoce que possible.

J'ai entendu plusieurs arguments en lien avec les listes d'attente. Il me paraît important de vous indiquer qu'il y a des postes vacants de logopédistes dans les services auxiliaires scolaires qui peinent à trouver des candidates, alors que le nombre de logopédistes indépendantes ne cesse d'augmenter. En juin 2013, nous avons reçu à la Direction trois demandes d'autorisation de pratique en provenance de la Glâne, alors que les SAF de la Glâne et le centre d'enseignement spécialisé de la Glâne sont toujours à la recherche d'une logopédiste. La vacance de postes dans les SAS a indéniablement un impact direct sur les listes d'attente et nous voulons favoriser les services auxiliaires scolaires en matière de logopédie. Etre sur une liste d'attente ne veut pas encore dire avoir un besoin avéré de prise en charge thérapeutique. Il s'agit d'attendre d'avoir un premier examen. Il n'y a pas de liste d'attente dans tous les services auxiliaires. Certains services accueillent la demande dès l'annonce en l'analysant avec l'enseignant et les parents pour essayer d'identifier les difficultés, ce qui permettrait souvent de régler le problème avec une prise en charge thérapeutique allégée. Certains services qui ont adopté cette pratique n'ont aujourd'hui pas de liste d'attente.

Permettez-moi aussi de relever qu'il y a de plus en plus souvent une confusion entre les troubles d'apprentissage de la langue pour les allophones avec les troubles spécifiques de langage. La question de l'examen dans la langue d'origine de l'enfant, seul examen susceptible de dépister les troubles spécifiques du langage, permettrait d'apporter une amélioration. Il nous a été reproché, je l'ai entendu aussi dans cette salle, une rupture du dialogue. Il nous serait reproché d'avoir rompu le dialogue depuis le mois de janvier dernier. Je me permets de dire qu'il y a confusion entre deux choses. Il y a d'un côté le groupe de travail entre le service d'enseignement spécialisé et les mesures d'aide et de l'autre l'association des logopédistes indépendantes, chargées d'examiner la logopédie dans le domaine préscolaire et postscolaire. En lien avec les propositions qui figuraient dans le projet de concept cantonal d'une part et la demande du personnel pédago-thérapeutique des institutions d'autre part, qui a été relayée par la FOPIS, il nous a été demandé une rencontre. Ceci date du mois de juillet, suite à la publication des mesures d'économies.

Le premier groupe de travail a suspendu ses travaux en janvier et cela indépendamment des mesures structurelles et d'économie. Cela a été fait en raison de la prise de position

de l'ALIFR, en réponse à la consultation sur le concept de pédagogie spécialisée. L'ALIFR rejetait en effet toutes les propositions contenues dans le concept. Nous n'avons à ce stade pas de base de discussion valable pour le groupe de travail. Il est cependant prévu de reprendre ces travaux dès que nous connaissons l'enveloppe financière disponible pour la logopédie indépendante. Quant au deuxième objet qui concerne la rencontre demandée au mois de juillet par la FOPIS et le SSP, nous l'avons rejeté, étant donné que la FOPIS est l'interlocuteur d'INFRI. Si discussions il doit y avoir, elles doivent avoir lieu entre l'employeur INFRI et les employés, par le biais de la CCT, l'interlocuteur du Conseil d'Etat étant la FEDE.

J'en viens maintenant aux questions qui ont été déposées, tout d'abord par M^{me} la Députée Meyer et M^{me} la Députée Burgenner Woeffray. Il ne s'agit pas nécessairement de procéder à un transfert. Pour l'instant, il n'est pas question de prévoir une augmentation, mais de faire en sorte que les services auxiliaires arrivent à engager du personnel pour les postes qu'ils ont. Nous avons octroyé, là où il y avait des demandes, au cours des dernières années, de nouveaux postes de logopédie au service auxiliaire scolaire.

Quant à la deuxième question, elle concerne l'entrée en vigueur du projet de loi. Il s'agit de faire entrer en vigueur au 1^{er} juin la question de l'agrément, raison pour laquelle le Conseil d'Etat a adopté au mois d'août dernier une ordonnance pour créer une forme de sécurité du droit à l'égard de demandes que nous avons. Nous sommes cependant conscients que cela ne pouvait pas toucher la question du remboursement des frais de transport. Pour cela, nous devons attendre l'entrée en vigueur de ce projet de loi. Nous ne l'avons dès lors pas encore mis en vigueur. Nous avons depuis le 1^{er} juin continué à rembourser les frais de transport aux parents. Une fois que la loi sera publiée, nous informerons les logopédistes indépendantes et les parents concernés de la date d'entrée en vigueur. Dans le cadre des mesures structurelles et d'économie, le montant de 100'000 francs à partager entre Etat et communes a été calculé à partir du 1^{er} janvier 2014. Il s'agira de la date d'entrée en vigueur de cette deuxième mesure. Nous devons bien évidemment informer les parents. Nous ne pouvions pas le faire, puisque nous n'avions pas de base légale sûre à ce moment.

C'est avec ces remarques que je vous demande d'entrer en matière et de voter le projet de loi.

- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 64 voix contre 20 et 3 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminboeuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glau-

ser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schöpfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfeler-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 64.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 20.*

Se sont abstenus:

Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 3.*

Première lecture

ART. 1

ART. 5

- > Adopté.

ART. 7A (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 65 voix contre 21. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Bourguet (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Collomb (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), de Weck (FV, PLR/FDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Rodriguez (BR, PS/SP), Roubaty (SC, PS/SP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schopfer (LA, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Stempfel-Horner (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 65.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Ganioz (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 21.*

S'est abstenu:

Brodard C. (SC, PLR/FDP). *Total: 1.*

Projet de loi 2013-DFIN-20/I instaurant des mesures structurelles et d'économies (transports)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Maurice Ropraz**, **Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Concernant l'entrée en matière, les membres de la CFG l'ont acceptée, cette entrée en matière. Cette modification porte sur la participation des communes aux indemnités d'exploitation versées par le canton en faveur du trafic régional et aux contributions pour l'exploitation de lignes mandatées par la communauté régionale, Agglo et Mobil.

Dans le premier cas, cette participation passe de 40 à 45% et dans le second cas de 40 à 42,5%. Cette réduction des mesures compensatoires a été négociée avec l'association des communes. L'incidence financière de cette mesure est estimée à 2,8 millions pour 2014 et 3,2 millions pour 2016.

Le Commissaire. Je confirme ce qui vient d'être dit et rappelle que le taux d'indemnité d'exploitation est fixé dans la loi. Néanmoins, ceci est toujours sous réserve des disponibilités budgétaires de l'Etat et des montants inscrits notamment au plan financier. Pour information, la participation des communes aux transports publics varie d'un canton à l'autre. Elle est par exemple de 33% dans le canton de Berne, de 50% à Neuchâtel, de 40% en Argovie, de 40% en Valais, de 30% dans le Jura, de 50% à Soleure, de 50% à Lucerne, de 50% à Zürich et de 50% dans le canton de Bâle-Campagne. Dans la grande majorité, on oscille entre 30 et 50%. Au vu des perspectives financières de l'Etat, dans l'adaptation qui vous est proposée, les clés de répartition resteraient donc comprises dans les valeurs pratiquées dans d'autres cantons.

Les modifications proposées concernent le taux de participation des communes. Celui-ci est augmenté à 45% au lieu de 40% pour le trafic régional, de 42,5% au lieu de 40% pour les communautés régionales. Les raisons qui expliquent la fixation d'un taux de participation différent entre le trafic régional et les communautés urbaines sont liées aux mesures compensatoires et complémentaires accordées aux communes en lien avec le personnel.

Lambelet Albert (PDC/CVP, SC). Concernant mes liens d'intérêt, je suis syndic de la commune de Corminbœuf et membre du comité de l'Agglomération de Fribourg. Dans son programme gouvernemental, le Conseil d'Etat met un accent particulier sur les investissements pour le développement des infrastructures, en particulier dans le domaine de la mobilité et de la formation. De plus, il veut se donner les moyens d'encadrer le développement de l'économie fribourgeoise tout en préservant la qualité de vie et le développement durable. Quels nobles objectifs, auxquels nous ne pouvons que souscrire! Pourquoi cette volte-face? Il ne suffit pas de programmer des investissements dans les infrastructures de transport pour avoir une véritable vision et un centre d'intérêt dans le domaine de la mobilité. Des mesures d'accompagnement dans les coûts de l'exploitation des transports font partie intégrante des mesures à privilégier pour atteindre les objectifs nobles décrits ci-dessus. C'est la raison pour laquelle je recommande à cette honorable assemblée de refuser la proposition de modification de la loi sur les transports à l'article 41a alinéa 1 et 41b alinéa 1, en maintenant ainsi le taux de subventionnement de l'Etat à 60% pour les coûts d'exploitation des transports régionaux et pour les coûts d'exploitation des transports de l'agglomération. Cette proposition de refus de modification est également due au contexte inique lié au subventionnement des coûts des transports publics. En effet, ce subventionnement est lié à un double plafonnement déterminé dans un premier temps par le montant retenu au budget de l'Etat et dans un deuxième temps par le taux de couverture réel des lignes en application de l'article 13 du règlement d'exécution de cette loi sur les transports, rédui-

¹ Message pp. 1571ss.

sant de manière sensible le taux réel de subventions, comme nous pouvons le constater pour l'agglomération de Fribourg avec les données suivantes. En 2010, le taux réel de subventionnement était de 57,8%, en 2011 de 56,9% et en 2012 de 53,1%. Nous constatons que si les taux devaient diminuer à 57,5% pour l'agglomération, les communes des agglomérations fribourgeoises et bulloises, en plus de payer leur dû au pot commun des transports régionaux, devraient réaliser un effort plus élevé que proposé par le Conseil d'Etat et que nous pouvons douter des effets de neutralité avancés par ce même Conseil d'Etat.

Mutter Christa (ACG/MLB, FV). Je trouve difficile de défendre les transports publics quand on vient de refuser des mesures pour des petits enfants qui ont des problèmes linguistiques. Comme je suis engagée à l'Agglo, j'ai promis de me battre pour ce point.

J'ai sorti le programme de législature et lu seulement jusqu'au point du défi N° 1, défi qui était de renforcer les transports publics dans le canton. M. le Commissaire du gouvernement a fait une comparaison avec les autres cantons, mais seulement concernant le financement. Il aurait fallu dresser le même tableau, également pour les prestations. On aurait rapidement vu que Fribourg accuse un grand retard dans les transports publics. Ce subventionnement cantonal était destiné à combler ce retard, ce que le Conseil d'Etat avait annoncé comme un des tous premiers buts de la prochaine législature. Ce serait un frein important si on venait à réduire ces prestations cantonales.

Offrir une chaîne de transports attrayante signifie aussi soutenir les communes. Sans réseau secondaire, le réseau principal des trains ne fonctionne pas non plus. La coupe budgétaire, comme M. Lambelet l'a aussi expliquée, est encore plus grave car elle est renforcée par le fait que le Conseil d'Etat ne garantit pas le taux de 60% de subventionnement jusqu'ici. Il le réduit en fonction de la couverture réelle sur l'année. Ce mécanisme engendre le fait que les communes et les agglomérations ont des difficultés de planification. Quand elles veulent renforcer des lignes, elles ne peuvent pas le faire, car elles ne savent pas comment le budget de l'Etat sera finalement tenu. Le réseau de transports va rester sur un niveau largement insuffisant. A cause de ce constat, le programme d'agglomération a été mis partiellement en danger par le fait que le conseil d'Agglo a renvoyé le budget à cause de l'insécurité financière dans ce domaine. Nous vous prions de refuser cette modification pour ne pas péjorer davantage les transports publics et les prestations des communes.

Piller Benoît (PS/SP, SC). Je suis syndic de la commune d'Avry et membre du comité de l'Agglomération fribourgeoise.

Deux mesures proposées dans cette loi visent simplement à reporter sur les communes le coût des transports publics. Accepter la première, c'est-à-dire une diminution des subventions pour le trafic régional, aura un effet direct sur les finances communales, mais ne pourra pas toucher directement les prestations, celles-ci dépendant du canton. Nous sommes dans la situation «tais-toi et paie».

Il en est tout autrement pour la diminution de la contribution cantonale aux transports des communautés urbaines qui sont au nombre de deux dans notre canton, l'Agglomération de Fribourg et l'Association des communes Mobul. Ces communautés sont commanditaires de l'offre en transports. Reporter sur elles les coûts que le canton ne peut ou ne veut pas payer pourrait avoir un effet direct sur les prestations. En effet, les communes qui ne pourraient plus assumer ces charges devraient alors réduire les cadences ou simplement supprimer les courses. Le report du budget de l'Agglomération de Fribourg voté par ses conseillers est un signe fort. C'est un appel au secours pour que le canton continue à soutenir les efforts consentis par ces communes dans le domaine des transports publics. Le parti socialiste ne comprend pas cette proposition de l'Etat. A l'heure où l'Office fédéral de la statistique prévoit la plus forte croissance démographique dans le canton de Fribourg, il s'agit de mettre sur pied un canton fort, mais aussi un centre fort dans ce canton et de ne pas se désengager pour les transports publics. Ces prestations de transport touchent toutes les couches de la population, jeunes ou seniors, actifs ou retraités, et surtout les pendulaires qui se déplacent autrement qu'en voiture individuelle.

Concernant les communautés de transport, que fait-on alors de la solidarité cantonale? Au bout du compte, c'est la population qui a fait l'effort d'une mobilité en transports publics qui sera victime de cette incongruité et qui devra payer toujours davantage son ticket pour pouvoir monter dans un bus, encore faudra-t-il qu'il en reste un! J'aimerais rappeler à M. le Rapporteur que nous votons ici une loi et que la compensation, si elle a lieu d'être pour le budget, n'a pas sa place pour une votation de loi. S'il s'agit de compenser ces mesures, nous avons proposé une motion qui vous sera soumise pour compenser l'éventuel trou laissé par ce subventionnement, que le canton concède aujourd'hui aux agglomérations. Avec ces considérations, le groupe socialiste ne s'oppose pas formellement à une entrée en matière, mais vous recommande de rejeter cette modification de loi.

Le Rapporteur. L'entrée en matière n'est pas combattue. Nous pouvons directement passer à la lecture des articles.

Le Commissaire. Il n'y a aucune intention de l'Etat d'attaquer les prestations en matière de mobilité, mais simplement de revoir la répartition de cette prise en charge avec les communes, conformément au paquet global négocié avec l'Association des communes fribourgeoises. Ce même Grand Conseil a voté il y a quelques mois un paquet de 53 millions pour le développement de l'infrastructure dans notre canton. C'est bien la preuve que pour Fribourg la mobilité est une priorité.

S'agissant du refus du budget 2014 de l'Agglomération de Fribourg, le 25 septembre 2013, par son Conseil d'Agglomération, s'agissant des critiques formulées quant au manque de financement de l'Etat, j'aimerais toutefois préciser que la participation de l'Etat pour l'Agglo de Fribourg est passée en dix ans de 9,83 millions à 12,3 millions, ce qui représente une augmentation de 2,45 millions, soit plus de 25%.

Pour 2014, suite à l'analyse effectuée dans le cadre du rapport d'efficacité, quatre lignes mandatées par l'Agglo de Fribourg ne remplissent pas les taux de couverture des coûts minimaux qui, en l'état, sont fixés à 20%. La participation de l'Etat, pour ces quatre lignes, devra être réduite proportionnellement d'environ 266 000 francs, ce qui représente une réduction de 2,2%. Pour l'exploitation des autres lignes mandatées par l'Agglo, la part du subventionnement de l'Etat, avec l'application des mesures qui vous sont présentées aujourd'hui, sera de 57,5%. Si on appliquait les critères retenus par la Confédération dans le cadre du trafic régional voyageur, la participation de l'Agglo serait réduite d'environ 1,2 millions, ce qui représente une réduction de 9,6%. Dans le cadre du budget 2014, le comité de direction de l'Agglo a proposé au Conseil d'Agglomération d'inscrire un montant de 21,976 millions pour les coûts d'exploitation des transports publics. Ce montant comprend l'offre 2014 des TPF du 1^{er} juillet 2013 pour un montant de 21,151 millions. Il y a aussi des prestations nouvelles, arrêtées par le comité de direction pour un montant de 825 000 francs. Le service de mobilité n'a pas été consulté pour ces prestations nouvelles. Aucune analyse sur l'efficacité de ces prestations n'a été présentée ni discutée.

Je peux comprendre une certaine attente de l'Agglomération. Je vous rappelle que ce paquet a fait l'objet d'une discussion globale et qu'il ne serait pas envisageable maintenant de mettre en cause tout le paquet par cette mesure individuelle.

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 41A AL. 1

- > Adopté.

ART. 41B AL. 1

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 49 voix contre 30. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertsch (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 49.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgenner Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Ganiotz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schnewly A. (SE, ACG/MLB), Schnewly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 30.*

S'est abstenu:

Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 1.*

—

Motion d'ordre

Le Président. Je suis saisi d'une motion d'ordre demandant que les débats se terminent à 18h au plus tard, motion d'ordre déposée par Messieurs les Députés Pierre Mauron et Benoît Rey.

Je vous la lis.

«La tenue de débats aussi importants doit avoir lieu en toute sérénité avec quasiment tous les députés présents. Après quatre heures de débat, tel n'est plus le cas. Les débats doivent dès lors être terminés à 18h au plus tard.»

Compte tenu de l'agenda des membres du Conseil d'Etat, je souhaite pour ma part aller le plus loin possible et si possible terminer les objets ce soir.

- > Au vote, la prise en considération de cette motion d'ordre est acceptée par 38 voix contre 36 et 7 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Roubaty (SC, PS/SP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 38.*

Ont voté non:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 36.*

Se sont abstenus:

Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 7.*

Projet de loi 2013-DFIN-20/F restaurant des mesures structurelles et d'économies (subventions)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Georges Godel**, **Directeur des finances.**

Entrée en matière

- > L'entrée en matière n'étant pas combattue, il est passé directement à la lecture des articles.

Première lecture

ART. 1

ART. 25 AL. 3 (NOUVEAU)

- > Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

> Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 74 voix contre 1. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Ganiotz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 74.*

A voté non:

Gasser (SC, PS/SP). *Total: 1.*

¹ Message pp. 1571ss.

S'est abstenu:

Suter (SC, ACG/MLB). Total: 1.

Projet de loi 2013-DFIN-20/G instaurant des mesures structurelles et d'économies (impôts cantonaux directs)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Georges Godel**, **Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. Concernant la modification de la loi sur les impôts directs, cette loi est modifiée sur deux points. Tout d'abord, il y a l'imposition d'après la dépense et l'impôt minimal qui est réintroduit après sa suppression à fin 2005. A l'occasion de cette réintroduction, cet impôt minimal est proposé à 50 francs. Il rapportera environ 400 000 francs par année. Quant à l'imposition d'après la dépense, elle est modifiée dans le sens d'un durcissement des conditions permettant de pouvoir bénéficier de ce régime. Dans la mesure où il s'agit d'une adaptation anticipée du droit fédéral en la matière, Fribourg gagne ainsi deux ans et en principe c'est 130 000 francs de recettes supplémentaires qui sont prévus. L'entrée en matière a été acceptée tacitement par les membres de la CFG.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). Notre groupe acceptera à l'unanimité les modifications de notre loi fiscale, loi sur les impôts cantonaux directs. L'adaptation de l'imposition selon la dépense anticipe la modification future de la loi fédérale. La base de calcul prise en considération est de notre point de vue tout à fait soutenable, 7 x le montant du loyer, mais au minimum 250 000 francs de revenus et une fortune imposable retenue qui représente au minimum 4x le revenu donc le million. En cette période d'économie, notre groupe soutient cette mise en vigueur dès le 1^{er} janvier 2014. Sur le fond, nous sommes favorables au maintien de ce type d'imposition, même s'il ne concerne que 80 contribuables à Fribourg. Nous soutenons également la perception d'un impôt minimal de 50 francs pour les contribuables qui obtiennent un revenu, même si ce gain est faible. Nous sommes toutefois favorables à ce que cette mesure ne s'applique pas aux résidents des EMS. Cet impôt s'inscrit dans le paquet global des mesures. D'un point de vue psychologique, il est important de démontrer que toutes les prestations servies par l'Etat ont un coût. Tout ce qui est gratuit peut pousser, à mon avis, à un certain abus. A l'image de la franchise de la LAMaL, la perception d'un impôt minimal n'est, à mon avis, pas choquante. Nous vous recommandons d'accepter ces modifications de notre loi fiscale.

Thomet René (PS/SP, SC). Une véritable mesure d'économie consisterait, à l'instar d'autres cantons, à décider une suppression du forfait fiscal. Nous invitons donc le Conseil

d'Etat à aller dans cette voie. Si le Conseil d'Etat devait hésiter ou renoncer à le faire, nous pourrions l'aider sans problème par le dépôt d'une motion. Quant à la réintroduction de l'impôt minimal, encore une fois, il s'agit de faire payer les plus faibles dans une situation dont ils sont nullement responsables. Pour cette raison, le groupe socialiste refuse l'entrée en matière de ce projet.

Le Commissaire. Si nous n'entrons pas en matière, nous aurons des revenus en moins. Par conséquent, je vous invite à entrer en matière. Dans le cadre de l'impôt minimal, pour les contribuables qui, suite au jeu des déductions sociales, ont un revenu imposable inférieur au minimum d'imposition actuellement de 5100 francs... Je rappelle que les gens qui n'ont aucun revenu, y compris s'ils ont des prestations complémentaires, ne sont pas touchés par cette mesure.

> Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 58 voix contre 20 et 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Rey (FV, ACG/MLB), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Vial (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 58.

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghenti Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Krattinger-Jutzet (SE, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). Total: 20.

S'est abstenu:

Schneuwly P. (SE, PS/SP). Total: 1.

Première lecture

ART. 1

ART. 14

> Adopté.

¹ Message pp. 1571ss.

ART. 37 AL. 5

> Adopté.

ART. 248B (NOUVEAU)

> Adopté.

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Adoptés.

> La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

> Confirmation de la première lecture.

> La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

> Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 58 voix contre 20. Il y a 1 abstention.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud (GR, PLR/FDP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertsch (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Fellmann (LA, PS/SP), Gander (FV, UDC/SVP), Glauser (GL, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Rapporteur (.), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Waeber (SE, UDC/SVP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 58.*

Ont voté non:

Baechler (GR, PS/SP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Emonet (VE, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Grivet (VE, PS/SP), Jelk (FV, PS/SP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Suter (SC, ACG/MLB), Thomet (SC, PS/SP), Wassmer (SC, PS/SP). *Total: 20.*

S'est abstenu:

Rey (FV, ACG/MLB). *Total: 1.*

—

Projet de loi 2013-DFIN-20/H instaurant des mesures structurelles et d'économies (transferts immobiliers)¹

Rapporteur: **Michel Losey** (UDC/SVP, BR), **Président de la Commission des finances et de gestion.**

Commissaire: **Georges Godel**, **Directeur des finances.**

Entrée en matière

Le Rapporteur. S'il est une loi qui a été fortement discutée dans le cadre de la Commission des finances et de gestion c'est bien la loi sur les droits de mutation.

Le principe même de cette loi est de modifier l'article 14. Le Conseil d'Etat propose de le modifier dans le sens où lors de la vente d'un immeuble clé en mains ou d'une vente liée à un contrat d'entreprise, le montant à verser au titre des droits de mutation est calculé non plus sur la valeur de l'immeuble dans son état au jour de la conclusion de l'acte de vente, mais sur la valeur du terrain et de l'ouvrage terminé. L'assiette fiscale estimée avec les recettes supplémentaires est de 630 000 francs pour le canton et de 380 000 francs pour les communes. Donc il est clair que dans le cas de l'entrée en matière sur cette loi, la Commission des finances et de gestion a refusé cette entrée en matière par 6 voix contre 5 et une abstention.

Le Commissaire. Je confirme les propos de M. le Président de la Commission en insistant sur ma demande au nom du Conseil d'Etat d'entrer en matière sur ce projet de modification.

Je répète que la mesure consiste à modifier la base de calcul des droits de mutation en cas de contrat d'entreprise ou de travaux en cours. Dans de tels cas, la base de calcul est actuellement déterminée pas la valeur du bien-fonds et des travaux effectués au jour de la conclusion de l'acte donnant droit au transfert de l'objet. Il s'agit désormais de prendre comme base de calcul des droits de mutation le prix final total de l'immeuble transféré. C'est-à-dire que le prix de vente est la totalité du montant résultant d'un éventuel contrat d'entreprise. J'insiste sur cet élément-là, qu'il s'agit d'une égalité de traitement. Je m'explique: les droits de mutation doivent se baser sur la valeur de l'objet transféré. Actuellement, deux acheteurs qui acquièrent chacun un bien de même valeur, par exemple un appartement en PPE, seront taxés très différemment selon qu'ils signent l'acte d'achat avant, pendant ou à la fin de la construction du bâtiment. Cette différence de traitement qui dépend uniquement du fait qu'il y ait ou non des constructions au jour de la signature de l'acte ne se justifie pas car l'objet de la transaction est pour chaque acheteur un immeuble terminé.

¹ Message pp. 1571ss.

En conclusion je vous demande d'entrer en matière. Il s'agit vraiment d'une égalité de traitement même si tout le monde n'est pas d'accord.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). En effet, je ne suis pas d'accord avec les propos qui viennent d'être tenus. J'interviens à titre personnel et non pour le groupe libéral-radical. Comme lien d'intérêt, je vous informe que je suis membre du comité de la Chambre fribourgeoise de l'immobilier. Je n'ai toutefois pas d'intérêt personnel direct puisque je suis déjà propriétaire d'une villa.

Cette modification de loi ne concerne en effet que les futurs propriétaires de villas dites clé en mains ou d'appartement en PPE. Donc principalement de jeunes familles pour les villas ou de jeunes retraités voulant passer leurs vieux jours dans un appartement en PPE.

Mesdames et Messieurs les députés, nous avons pris et allons prendre des décisions importantes dans le cas de ce paquet de mesures d'économies. Ajoutées aux mesures qui sont de la seule compétence de notre exécutif, il faut bien reconnaître que toute la population fribourgeoise sera touchée. Mesures difficiles, certes, mais nécessaires pour l'avenir de nos citoyens. Mais il y a un mais. Malgré cette situation délicate, nous ne devrions pas proposer de modifier des lois qui donnent aujourd'hui entière satisfaction et un certain avantage à notre canton. C'est malheureusement ce que nous propose notre Conseil d'Etat avec cette modification de loi sur les droits de mutation. Réformer cette loi tout à fait satisfaisante en modifiant une disposition qui engendrerait inégalités de traitement et grosses difficultés d'application. Voilà ce que l'on nous demande, Mesdames et Messieurs.

Petit exemple pour justifier l'inégalité de traitement. Aujourd'hui, j'achète un terrain en campagne pour 150 000 francs sur lequel je fais construire une villa familiale pour 700 000 francs. Total des coûts de mon logement: 850 000 francs. Dans une première variante, c'est un peu technique, je prends un architecte et je paie le droit sur la valeur du terrain uniquement. Dans une deuxième variante, je mandate une entreprise générale, dite clé en mains, et je paierai le droit sur la valeur totale de 850 000 francs. Au final, je peux avoir la même villa construite avec les mêmes maîtres d'état pour un prix similaire, mais je paierai 25 000 francs environ de plus de frais de droits de mutation et frais de notaire si je mandate l'entreprise générale. Ne trouvez-vous pas cela choquant Mesdames et Messieurs? Même villa mais une ponction fiscale plus élevée de 25 000 francs. 25 000 francs de plus de fonds propres à trouver pour une jeune famille ce n'est pas rien. Et dire que dans le message on parle, je cite «de plus grande équité fiscale et de correction d'une source d'inégalité de traitement», cherchez l'erreur. Je rappelle aussi que cette mesure ne touchera que les futurs propriétaires et en aucune façon les promoteurs immobiliers.

Venons-en maintenant à l'application. Comment va-t-on traiter un propriétaire qui achète son terrain en automne 2014 et qui débutera sa construction clé en mains en 2015? Ou celui qui achète son terrain mais qui ne sait pas encore, et de bonne foi, qu'il confiera en fin de compte la construc-

tion de sa villa à une entreprise générale. Va-t-on le traquer comme un fraudeur? Comment seront traitées les plus-values et les moins-values sur le contrat d'entreprise? Devra-t-on à nouveau ouvrir les taxations? Qui vérifiera les contrats? Le notaire, ce n'est pas son rôle, il doit juste constater le transfert de propriété. Alors qui? Vraisemblablement du personnel supplémentaire que l'Etat devra engager. Voici donc déjà quelques exemples concrets de difficultés dans l'application.

Autre problématique et pas des moindres: la construction de PPE. Cette modification législative, si elle est acceptée par notre Parlement, pénalisera à n'en pas douter la construction de PPE. Ce serait en effet une condition-cadre favorable à ce type de construction qui disparaîtrait. Depuis que je suis député, nous parlons à chaque session d'économie de terrains et de densification de l'habitat. Mesdames et Messieurs les Députés, comme vous, je suis sensible à cette problématique. Conservons suffisamment de terres pour nos agriculteurs et gardons aussi des terrains stratégiques pour l'industrie. C'est important alors soyons responsables. Favorisons la construction d'immeubles à nombreux logements comme les PPE. Refusons donc ce changement de loi et gardons le droit actuel. Et enfin, ne perdons pas de vue que l'imposition immobilière dans notre canton est, étude à l'appui, une des plus lourdes de Suisse. Les valeurs locatives vont encore augmenter dès 2014. En matière de droit de mutation, Fribourg est déjà dans les derniers de classe. Triste constat. C'est à croire que Fribourg n'aime pas les propriétaires fonciers. Ne péjorons pas encore les choses. Pour toutes ces raisons, et je trouve qu'il y en a pas mal, je vais refuser l'entrée en matière sur cette modification de loi.

Chers collègues, comme bons députés que vous êtes, peut-être craignez-vous qu'en cas de rejet de cette mesure le budget 2014 ne soit plus équilibré et que tout ne s'écroule. Je respecte ce sens des responsabilités. J'ai moi-même comme les autres membres de mon groupe ce même souci. En séance de la Chambre fribourgeoise du commerce, j'ai combattu cette loi tout en insistant sur le fait que j'allais proposer des mesures compensatoires. Pour moi, c'est aussi cela, la responsabilité politique. Sachez qu'en parcourant le budget 2014, j'ai trouvé plusieurs pistes de recettes supplémentaires ou de diminutions de coûts. Je les ai d'ailleurs transmises à M. Berset, trésorier, que je salue bien cordialement puisqu'il est dans cette salle.

Ne soyons pas dupes et naïfs. Le résultat budgétaire 2014 par rapport au plan financier a été amélioré de plus de 120 millions. N'ayons pas peur, pour moi il est tout à fait possible de compenser ces 100 000 francs dans le cadre budgétaire 2014, un budget de 3,2 milliards de francs. C'est une question de volonté politique.

Lorsque j'entends notre ministre des finances dire qu'il n'y a pas de plan b, je me dis que nous n'aurons même pas besoin de voter le budget 2014. Serait-ce déjà une proposition pour amincir de deux jours la session de novembre?

Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR). La modification de la loi sur les droits de mutation et sur les gages immobiliers proposée par le gouvernement est logique et apporte une cor-

rection salubre dans ce domaine. En effet, plusieurs cantons l'appliquent déjà et d'autres sont sur le point soit de l'appliquer soit de proposer à leur parlement la même modification qui nous est soumise aujourd'hui.

Plusieurs affirmations ont été citées par mon collègue M. Brodard. Je peux comprendre que certains milieux veulent empêcher que l'Etat impose ce secteur qui génère, il faut le reconnaître, de bonnes affaires. Et tant mieux pour ceux qui réussissent dans ce domaine. Mais certains propos ne sont pas corrects. Entre autres l'affirmation que ce nouveau droit diminuerait drastiquement l'accès à la propriété. Ceci est totalement faux. Si ce point avait une telle influence sur l'accès à la propriété, alors nous pourrions avoir des craintes sur les méthodes de calcul pour parvenir à être propriétaire. Comment fait-on dans les cantons où ce droit est déjà en vigueur? On n'a pas encore entendu dire que dans ces derniers on entrerait dans une crise immobilière. Bien au contraire, ce sont des cantons qui sont en surchauffe dans ce secteur économique et cela va même plus loin, puisque la Banque nationale parle d'un réel problème dans ce domaine. La mise en place de cette disposition légale va dans le sens voulu par la BNS pour éloigner le risque d'une bulle immobilière. Ce n'est pas le paiement de ces droits qui empêchera les futurs propriétaires d'accéder à leurs biens. Ces nouvelles dispositions limiteront peut-être l'accès à la propriété de ceux qui ne résisteraient pas à une première et sérieuse vague de hausse du taux hypothécaire. Mais elles n'empêcheront pas l'accès à la propriété pour la grande majorité. C'est plutôt la mauvaise anticipation de la fluctuation des taux d'intérêt à la hausse qui, à chaque échéance des loyers, feront courir le risque de tout perdre. Mesdames et Messieurs les députés, les droits de mutation et les droits sur les gages immobiliers se payent une fois lors de l'entrée en possession du bien immobilier et non pas tous les six mois comme un intérêt hypothécaire. Ce n'est pas cela qui empêchera qui que ce soit d'acquiescer une propriété à condition qu'il détienne un financement lui permettant d'absorber toute hausse d'intérêt à moyen terme. Aucune des mesures proposées par le gouvernement ne réjouit quelqu'un ou une association. Le Conseil d'Etat et une bonne partie des collaborateurs de l'administration cantonale ont travaillé d'arrache-pied pendant des mois pour arriver à des propositions. Elles ont été soupesées et analysées. D'ailleurs une bonne partie de ces mesures sont limitées dans le temps. On est arrivés à un consensus qui ne ravit personne mais qui nous permettra avec un moindre mal de boucler le budget 2014.

C'est pourquoi, Mesdames et Messieurs les députés, je vous invite et le groupe socialiste avec moi à accepter l'entrée en matière et le projet de loi.

Le Rapporteur. Compte tenu de ce qui a déjà été dit concernant l'entrée en matière de ce projet, la Commission des finances et de gestion dans sa majorité a refusé l'entrée en matière. Personnellement, je dois dire que je vais soutenir l'entrée en matière. Concernant les arguments avancés par M. Brodard, je dirais que cela n'est pas un problème de mitage du terrain, bien loin de cette idée. Le mitage du terrain est un autre problème. Concernant la symétrie des sacrifices, nous

avons accepté des réductions de charges. Ici nous venons avec une augmentation des recettes et nous devons faire cet effort. Comme cela a été dit déjà dans le débat général, «symétrie des sacrifices» veut dire «certaines choses pénibles qui font mal». C'en est une mais je suis favorable personnellement à l'entrée en matière sur cette nouvelle loi.

Le Commissaire. Evidemment, il y aurait beaucoup à dire sur les remarques qu'a faites M. Brodard, à propos de l'égalité de traitement par exemple. J'aimerais rappeler que la proposition du Conseil d'Etat permet de renoncer aux déclarations concernant la valeur des constructions et de baser la taxation sur le contrat de vente et le contrat d'entreprise, qui constituent les bases claires acceptées par les cocontractants. En raison de l'écoulement du temps entre la conclusion du contrat et son dépôt au registre foncier, l'application du système actuel est souvent mal aisée. La détermination de la valeur du bâtiment en cours de construction le jour de la conclusion de l'acte est très problématique lorsque l'acte n'est déposé au registre foncier que plusieurs mois voire plusieurs années après sa conclusion.

L'autorité de taxation base généralement le calcul des droits de mutation sur une déclaration écrite d'un architecte ou d'un ingénieur qui atteste de la valeur de la construction au jour de la conclusion de l'acte. Elle n'a cependant aucun moyen de contrôle eu égard à cette attestation, ce qui est particulièrement insatisfaisant lorsque son auteur est lui-même partie de l'acte et pourrait être tenté de sous-estimer la valeur des travaux réalisés pour défendre les intérêts de ses clients. Même des cas où on noie l'augmentation du prix du terrain dans la valeur du logement. C'est une solution que nous vous proposons qui est appliquée avec succès dans d'autres cantons. Je rappelle que les modifications proposées correspondent à la pratique d'un bon nombre d'autres cantons. En plus de Berne, Neuchâtel, Genève, Valais et Bâle-Ville mentionnés dans le message, Zurich, Lucerne, Schwyz, Obwald, Bâle-Campagne, St-Gall, Argovie et Thurgovie pratiquent de la même manière. La compensation partielle des adaptations à la baisse intervenues pendant les dernières années; je rappelle que depuis l'adoption des droits de mutation en date du 1^{er} mai 1996, les taux des droits de mutation ont été revus à la baisse. De nombreuses exonérations ont été prévues et le système de la taxation sur la valeur au jour de la conclusion de l'acte a été étendu aux PPE. Je crois que sous cet angle-là, je peux dire quand même qu'il y a des concessions qui ont été faites. Je rappelle qu'à l'époque l'ancien droit prévoyait des droits d'enregistrement à un taux ordinaire de 2% pour les transferts de propriétés en général, un taux réduit de 1,5% pour les échanges, apports et fusions et un taux réduit de 1% pour les adjudications et reventes dans l'année. La loi actuelle a remplacé ces taux par un taux unique à 1,5%, donc quand même une diminution relativement importante.

Pour terminer, je vais vous parler d'un cas précis. J'ai dit tout à l'heure: «Vous trouvez normal, que lorsque vous avez des PPE et que l'appartement est totalement construit, le premier acheteur paye les droits sur la totalité et le troisième, quatrième ou cinquième acheteur, l'appartement n'est pas terminé ou il l'a acheté avant sur plan, il paie uniquement sur

la base du terrain»? D'ailleurs l'idée est quand même venue d'un cas concret: notre ministre partante me dit un jour qu'elle avait acheté un appartement en PPE et qu'elle n'avait été imposée que sur le terrain et pas sur l'ensemble de l'immeuble. Vous trouvez cela normal? Je crois que l'on amène avec la proposition une vraie égalité de traitement.

Par conséquent, au nom du Conseil d'Etat, je vous demande de suivre la proposition du Conseil d'Etat, c'est-à-dire d'admettre. J'ai évidemment vu les propositions que, au nom du Conseil d'Etat, je vais refuser parce que l'application devient difficile. Les mêmes qui la proposent vont dire qu'il faudra du personnel complémentaire pour contrôler. Cela n'est pas possible d'accepter ces amendements tels que proposés aujourd'hui et je vous encourage vraiment, cela est une question d'égalité de traitement, aussi en regard des mesures que vous avez acceptées cet après-midi notamment par rapport au personnel, je vous demande de suivre le gouvernement.

- > Au vote, l'entrée en matière est acceptée par 60 voix contre 7 et 11 abstentions.

Ont voté oui:

Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johnner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lambelet (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (,), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 60.*

Ont voté non:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gobet (GR, PLR/FDP), Kolly R. (SC, PLR/FDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 7.*

Se sont abstenus:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gander (FV, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 11.*

Première lecture

ART. 1

ART. 11 AL. 2

- > Adopté.

ART. 12 AL. 1

- > Adopté.

ART. 14

Le Rapporteur. Dans le cadre de la Commission des finances et de gestion, les membres de la Commission des finances et de gestion ont accepté l'article 14 tel que proposé.

Le Commissaire. Je vous demande d'en faire de même.

Brodard Claude (PLR/FDP, SC). L'amendement vise à donner une imposition plus favorable en cas de construction d'une villa clé en mains ou d'un appartement en PPE comme logement de famille. C'est pour soutenir la question de la propriété pour les familles. Cette disposition ne s'appliquerait pas, par exemple, pour la construction d'appartements en PPE par une caisse de pension.

Je me fais très peu d'illusions, mais toujours est-il que depuis que dans la discussion d'entrée en matière sur le projet j'ai entendu tous les députés – gauche, centre ou droite – prêcher pour les familles, on veut surtout pas les laisser tomber comme en période électorale d'ailleurs. Si vraiment vous voulez le démontrer en pratique, c'est maintenant. Soutenez notre amendement.

Morand Patrice (PCD/CVP, GR). En préambule, je déclare mes liens d'intérêt avec ce sujet en tant qu'employé de banque mais aucun autre intérêt étant donné que je suis déjà propriétaire. J'interviens à titre personnel et non comme kamikaze.

En complément de tout ce qui a déjà été dit, je vous encourage, Mesdames et Messieurs les Députés, à soutenir l'amendement déposé. En effet pour ceux qui ne le savent pas, les banques ne financent pas les droits de mutation et c'est donc un complément de fonds propres qui devra être apporté par les acquéreurs. En plus des mesures fédérales imposées depuis le 1^{er} juillet 2012 par une obligation pour chaque acquéreur d'apporter 10% de fonds propres durs en cash et les droits de mutation, comme déjà dit, c'est donc un apport de cash supplémentaire de 15 à 30 000 francs pour un objet moyen qui devra être trouvé. D'autre part, la Constitution fribourgeoise, dans son article 56, dit que «l'Etat et les communes doivent veiller à ce que toute personne puisse acquérir un logement et que l'Etat encourage l'aide au logement et l'accès à la propriété».

Pour beaucoup de familles de classe moyenne de notre canton, familles qui veulent acquérir un bien, cette façon de faire, telle que proposée dans la loi, sera un frein à leur projet.

Pour ces raisons, Mesdames et Messieurs les députés, je vous remercie de soutenir cet amendement.

Le Rapporteur. Cette proposition d'amendement n'est pas venue au sein de la Commission des finances et de gestion donc je m'y oppose car le restant de la commission avait accepté les propositions initiales du Conseil d'Etat.

Le Commissaire. On demande tout le temps de simplifier. Là je constate que vous êtes en train de compliquer en disant «toutefois en cas d'acquisition d'un logement familial clé en mains, ou lié à un contrat d'entreprise un taux différent sera applicable sur la valeur du contrat d'entreprise». Ce n'est pas acceptable, c'est louable sur le fonds mais pas acceptable. Comment voulez-vous le contrôler? Quelqu'un qui achète son appartement à un taux préférentiel, il part à l'étranger aujourd'hui, vend son appartement et bien quelques années plus tard rachète un appartement?

Je vous demande au nom du Conseil d'Etat de refuser cet amendement parce que cela complique et que ce n'est pas défendable pour des raisons d'égalité de traitement.

- > Au vote, l'amendement Brodard, opposé à la proposition initiale du Conseil d'Etat, est rejeté par 56 voix contre 12 et 8 abstentions.

Ont voté en faveur de la version initiale du Conseil d'Etat:

Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuway (GR, UDC/SVP), Suter (SC, ACG/MLB), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 56.*

Ont voté en faveur de l'amendement Brodard:

Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard C. (SC, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Peiry (FV, UDC/SVP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 12.*

Se sont abstenus:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Andrey (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Bertschi (GL, UDC/SVP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schläfli (SC, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP). *Total: 8.*

- > Adopté selon la version initiale du Conseil d'Etat.

ART. 15

- > Adopté.

ART. 67

Le Rapporteur. Cet amendement est proposé par la Commission des finances et de gestion par souci de cohérence, de transparence pour plus de clarté avec l'entrée en vigueur qui propose que les modifications introduites par la loi du x 2013 s'appliquent aux actes donnant lieu aux transferts dès le 1^{er} janvier 2014.

Le Commissaire. Je confirme les propos du Président de la commission et je donne encore une précision: pour les actes qui sont signés encore cette année et dont les constructions sont faites après, le droit actuel fait foi. Ce sont uniquement les actes dès le 01.01.2014 qui sont soumis au nouveau droit.

- > Modifié selon la version de la commission (projet bis).¹

ART. 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Adoptés.
- > La première lecture est ainsi terminée. Comme il n'y a pas d'opposition, il est passé directement à la deuxième lecture.

Deuxième lecture

ART. 1 ET 2, TITRE ET CONSIDÉRANTS

- > Confirmation de la première lecture.
- > La deuxième lecture est ainsi terminée. Il est passé au vote final.

Vote final

- > Au vote final, ce projet de loi est adopté dans son ensemble, sans modification, par 67 voix contre 3. Il y a 6 abstentions.

Ont voté oui:

Aebischer (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Baechler (GR, PS/SP), Bapst (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Berset (SC, PS/SP), Bonny (SC, PS/SP), Boschung (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray (FV, PS/SP), Burkhalter (SE, PLR/FDP), Butty (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Castella D. (GR, PLR/FDP), Castella R. (GR, PLR/FDP), Collaud (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Corminbœuf (BR, PS/SP), Doutaz (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd (SC, PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet (VE, PS/SP), Fasel J. (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann (LA, PS/SP), Ganioz (FV, PS/SP), Garghentini Python (FV, PS/SP), Gasser (SC, PS/SP), Glauser (GL, PLR/FDP), Grandgirard (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean (VE, PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet (VE, PS/SP), Hänni-Fischer (LA, PS/SP), Hayoz (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick (LA, UDC/SVP), Hunziker (VE, PLR/FDP), Ith (LA, PLR/FDP), Jelk (FV, PS/SP), Johner-Etter (LA, UDC/SVP), Jordan (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith (GR, PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly G. (GR, UDC/SVP), Kolly N. (SC, UDC/SVP), Kuenlin (SC, PLR/FDP), Lehner-Gigon (GL, PS/SP), Longchamp (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Mauron (GR, PS/SP), Meyer Loetscher (BR, PDC-PBD/CVP-BDP), Morand (GR, PDC-PBD/

¹ Les propositions de la commission (projet bis) figurent en pp. 1772ss.

CVP-BDP), Mutter (FV, ACG/MLB), Peiry (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller B. (SC, PS/SP), Pythoud-Gaillard (GR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Rapporteur (), Rauber (SE, PDC-PBD/CVP-BDP), Repond (GR, PS/SP), Rey (FV, ACG/MLB), Savary-Moser (BR, PLR/FDP), Schafer (SE, ACG/MLB), Schläfli (SC, UDC/SVP), Schneuwly A. (SE, ACG/MLB), Schneuwly P. (SE, PS/SP), Schnyder (SC, PS/SP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey (GR, UDC/SVP), Thalmann-Bolz (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Waeber (SE, UDC/SVP), Wassmer (SC, PS/SP), Zadory (BR, UDC/SVP), Zosso (SE, UDC/SVP), Zürcher (LA, UDC/SVP). *Total: 67.*

Ont voté non:

Brodard C. (SC, PLR/FDP), Gobet (GR, PLR/FDP), Suter (SC, ACG/MLB). *Total: 3.*

Se sont abstenus:

Bertschi (GL, UDC/SVP), Bosson (GL, PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel-Roggo (SE, ACG/MLB), Gander (FV, UDC/SVP), Riedo (LA, PDC-PBD/CVP-BDP), Schoenenweid (FV, PDC-PBD/CVP-BDP). *Total: 6.*

—

Elections judiciaires

Résultats des scrutins organisés au cours de la séance du 8 octobre 2013

Un/-e juge suppléant au Tribunal cantonal

Bulletins distribués: 97; bulletins rentrés: 97; bulletins blancs: 9; bulletin nul: 1; bulletins valables: 87; majorité absolue: 44.

Est élu *M. Olivier Bleicker*, par 87 voix.

Un/-e assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Gruyère

Après trois tours de scrutin:

Bulletins distribués: 99; bulletins rentrés: 99; bulletin blanc: 1; bulletins nuls: 2; bulletins valables: 96; majorité absolue: 49.

Est élue *M^{me} Jacqueline Brodard*, par 49 voix.

Mme Cindy Levrat a obtenu 41 voix; Sylvie Gobet-Cipolla a obtenu 6 voix.

Un/-e assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Sarine

Bulletins distribués: 96; bulletins rentrés: 76; bulletin blanc: 0; bulletin nul: 0; bulletins valables: 76; majorité absolue: 39.

Est élu *M. Benoît Gumy*, par 51 voix.

Mme Maria Margarida Vacher a obtenu 19 voix; il y a 6 voix éparses.

Un/-e assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement de la Broye

Bulletins distribués: 92; bulletins rentrés: 88; bulletins blancs: 2; bulletin nul: 0; bulletins valables: 86; majorité absolue: 44.

Est élue *M^{me} Carine Hänni*, par 51 voix.

M. Joseph Borcard a obtenu 34 voix; il y a 1 voix éparse.

Un/-e assesseur/-e au Tribunal d'arrondissement du Lac

Bulletins distribués: 97; bulletins rentrés: 90; bulletins blancs: 5; bulletin nul: 0; bulletins valables: 85; majorité absolue: 43.

Est élue *M^{me} Nicole Viviane Chuard*, par 85 voix.

—

- La séance est levée à 18 h 25.

Le Président:

Pacal KUENLIN

Les Secrétaires:

Mireille HAYOZ, *secrétaire générale*

Reto SCHMID, *secrétaire général adjoint*

—